CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 27 JUIN 2013

PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. ALBIN – Pr ASSO – MM. AZINHEIRINHA – BAUDIN – Me BECK – Pr BENCHIMOL – MM. BETTATI – BLANCHI – CALZA – CESARI – CIAIS – CIOTTI – COLOMAS – DAMIANI (absent des rapports 1 à 6) – DELIA – Mme ESTROSI-SASSONE – Dr FRERE – M. GINESY – Mmes GIOANNI – GIUDICELLI – GOURDON – MM. GUMIEL – ICART – KANDEL – LEROY – LISNARD – LORENZI – LUCA – MANFREDI – MARY – MASCARELLI – Mme MIGLIORE – Dr MORANI – MM. MOTTARD – PAUGET – Drs REVEL – ROUX – Mme SATTONNET – MM. SPINELLI – THAON – TUJAGUE – VELAY – VEROLA – VIAUD – VICTOR – VINCIGUERRA.

Etaient excusés : Me BALARELLO (pouvoir à M. LORENZI) – Mme BANDECCHI (pouvoir au Dr ROUX) – Me CONCAS (pouvoir à M. VINCIGUERRA) – M. GUEGUEN (pouvoir à M. MASCARELLI).

Etaient absents : MM. TABAROT – TAMBAY.

L'an deux mille treize le 27 juin, le Conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du Conseil général.

M. le Président.- Mes chers collègues, je vous remercie de votre présence. Je déclare ouverte cette session plénière de notre Conseil général. Conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, je demande à Caroline MIGLIORE de procéder à l'appel des membres de notre assemblée, sachant qu'elle est préalablement désignée secrétaire de séance.

Mme Caroline MIGLIORE procède à l'appel des membres du Conseil général.

Mme MIGLIORE.- Le quorum est atteint M. le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup. Mes chers collègues, nous allons dans quelques instants procéder à l'examen du compte administratif pour l'exercice budgétaire 2012. Benoît KANDEL, rapporteur général du budget, présentera ce compte administratif.

Préalablement à la présentation de ce compte administratif, je voudrais évoquer brièvement les éléments essentiels qu'il contient, et surtout aborder le contexte budgétaire, économique et politique dans lequel l'examen de notre compte administratif s'inscrit.

Ce compte administratif, je veux le souligner, marque une nouvelle fois la continuité de la politique de la majorité départementale, conduite avec une volonté de rigueur, une volonté de justice, et l'expression d'un courage réformateur. Ces principes d'action, la majorité les a approuvés dans un contexte particulièrement difficile pour notre pays, et donc hélas pour notre collectivité.

Cet exercice 2012, premier exercice depuis l'élection de la nouvelle majorité au plan national, a été marqué par une année épouvantable, catastrophique au plan économique et social. L'année de l'explosion du chômage, avec mille chômeurs de plus par jour dans notre pays. L'année de l'effondrement du pouvoir d'achat : c'est la première fois depuis trente ans que le pouvoir d'achat baissait dans notre pays. L'année de l'augmentation de l'endettement. L'année surtout de la hausse massive de la fiscalité, avec plus trente milliards d'impôts à la charge des ménages et des entreprises dans notre pays en 2012. Jamais la barque fiscale n'avait autant été lestée et alourdie. L'année 2012 est aussi l'année de l'augmentation des dépenses publiques. Bref, nous mesurons à la fois aux conséquences et aux causes de cette situation, les dégâts qu'a commis en si peu de temps le gouvernement socialiste qui dirige la France aujourd'hui.

Ce gouvernement fait du mal à la France, abîme notre pays et nos territoires. Les conséquences pour les Alpes-Maritimes ont été hélas très rapidement perçues sur le terrain.

Il y a d'abord ces conséquences économiques que nous subissons. Notre département n'a pas été épargné par les annonces négatives. Je pense en particulier à ce qui s'est passé pour Texas Instrument. Je pense aux menaces sur IBM. L'augmentation du chômage n'a pas épargné notre région, notre département, avec plus 12 % de hausse en un an, même si nous continuons de nous situer en deçà de la moyenne nationale.

Conséquences territoriales, avec cette réforme politicienne qui annonce avec un clignotant gigantesque le magouillage et le charcutage électoral qui constituent la seule motivation de cette réforme, la fin de la politique d'aménagement du territoire dans notre pays, et la fin de la solidarité territoriale avec la suppression de la quasi-totalité des cantons ruraux au seul profit d'un dessein électoraliste, médiocre et mesquin.

Ce gouvernement fait aussi du mal à notre département par les décisions qu'il encourage ou qu'il annonce. En ce jour de publication du rapport DURON, qui visait à hiérarchiser les grandes infrastructures de transport qui avaient été inscrites par le précédent gouvernement sous l'autorité de François FILLON, et qui marquaient la continuité de ce qui fait la spécificité reconnue au plan international de notre pays : un pays qui bénéficie d'un réseau d'infrastructures publiques, de transport notamment, parmi les meilleurs au monde. Ce schéma transport, qui affirmait la continuité de l'ambition française, est lui aussi en train d'être détruit. Si j'en crois en effet ce qu'il y a dans la presse dès ce matin, notamment dans notre grand quotidien régional qui publie une tribune aussi creuse que désastreuse de celui qui occupe le siège de Premier Ministre, est évoquée la fin annoncée du TGV Côte d'Azur.

C'est ce qu'indique le rapport DURON, et ce que vraisemblablement le Premier Ministre validera, puisque tout cela fait partie d'un formidable scénario d'opérette. Une pseudo-commission indépendante reporte aux calendes grecques la plupart des grands projets d'aménagement, qu'ils soient ferroviaires ou routiers, après 2030.

Cela a des conséquences directes sur cette ligne que nous attendons et que nous revendiquons, non pas pour nous par égoïsme territorial ou dans l'expression d'une forme de corporatisme, mais simplement parce que cette ligne LGV est essentielle, non seulement pour les Alpes-Maritimes, mais aussi pour la France et l'Europe. Elle constitue en effet le dernier chaînon manquant dans le réseau de la grande vitesse de l'Europe du sud pour assurer la liaison entre l'Espagne et l'Italie. Elle souderait le dernier maillon entre l'Europe du nord et l'Europe du sud. De plus, selon tous les chiffres publiés jusqu'à aujourd'hui, notamment ceux publiés par la SNCF, cette ligne est celle qui recèle le plus de potentiel commercial. Elle est estimée comme étant celle pouvant transporter le plus de passagers en France parmi les lignes à grande vitesse.

Reporter cette ligne à l'horizon 2030 est une erreur, une faute, une injustice qui fait partie de cette absurdité. Nous avons un gouvernement qui détruit tout. Sous le Général de GAULLE et sous Georges POMPIDOU, nous avions la France du TGV, d'Ariane, d'Airbus, de la filière nucléaire. Il y a aujourd'hui la France des « salles de shoot ». Le Ministre de l'Aménagement du territoire était Olivier GUICHARD. C'est aujourd'hui Mme DUFLOT. Nous voyons le niveau auquel nous sommes tombés et la régression qui affecte notre pays ainsi que le manque d'ambition et la dégradation de ce qui a fait la force de la France.

Aujourd'hui, non seulement le gouvernement fait du mal à notre économie, génère du chômage, creuse les déficits, et accable les Français d'impôts, mais il détruit aussi en même temps les piliers porteurs de notre compétitivité et de notre attractivité. Que sera notre pays dans vingt ans si nous ne prenons pas aujourd'hui les grandes décisions en matière d'aménagement du territoire ? Tout le monde mesure l'impact qu'a eu le maillage du territoire national par les lignes à grande vitesse. Tout le monde mesure l'impact des aéroports, des grandes infrastructures autoroutières. Tout cela est derrière nous, gommé, arrêté. On fait de la dépense de fonctionnement au détriment de la dépense d'investissement.

Hier, le Ministre du Travail se vantait d'avoir obtenu un milliard d'euros de plus pour financer des emplois aidés qui ne servent à rien et qui sont une impasse pour les personnes qui vont en bénéficier. Hier, le Ministre de l'Education Nationale se vantait de recruter dix mille fonctionnaires enseignants de plus à la rentrée prochaine, alors que notre pays est déjà le pays d'Europe qui a le plus de fonctionnaires consacrés à l'Education Nationale, et où le résultat de l'Education Nationale est parmi les plus mauvais d'Europe.

Voilà les logiques absurdes, grotesques, inefficaces et stériles vers lesquelles le gouvernement nous entraîne. En ouverture de cette séance, je veux donc exprimer ma colère devant cette irresponsabilité.

Je veux aussi dire que ce gouvernement fait du mal à notre département lorsqu'il laisse sans réaction bafouer la loi de la République, lorsqu'il laisse des personnes s'installer sans droit ni titre, avec des coups de force et des actions violentes, sur le parc de la Valmasque, sur le parc de Vaugrenier, au grand pré, lorsqu'il est totalement inactif face à la multiplication des squats venant de populations entrées et se maintenant illégalement sur le territoire national. Ce gouvernement joue un jeu dangereux, celui du populisme, et continue aujourd'hui son opération de démolition et de destruction.

Je peux ajouter l'abandon du tunnel de Tende. Les socialistes, locaux cette fois, notamment ceux du Conseil régional, viennent d'annuler le financement pour ce tunnel. Le gouvernement et notamment le Ministre des Transports, M. CUVILLIER, qui lui seul se connaît à peu près je crois, refuse le moindre rendez-vous que nous lui demandons depuis six mois pour évoquer la ligne ferroviaire Tende – Cuneo qui est en train de fermer du fait de l'inaction du gouvernement qui refuse de parler du tunnel de Tende. Cette situation est malheureusement la traduction de cette volonté de détruire et de saper les édifices porteurs d'un pays qui, il est vrai, est très éloigné de cette vision socialiste qui tourne aujourd'hui le dos à toute forme de cohérence.

C'est dans ce contexte que nous examinons notre compte administratif, avec un gouvernement qui ne cesse de marquer son hostilité envers notre territoire, qui ne cesse de prendre des décisions erronées et qui refuse de payer ses dettes à l'égard du Conseil général des Alpes-Maritimes. Je l'ai dit lundi, le déficit de compensation s'élève en 2012 à 110 M€. Entre le montant des allocations que nous versons en matière de solidarité sociale et qui relèvent de la solidarité nationale, l'APA, la prestation de compensation du handicap, le revenu de solidarité active, et les dotations de transfert qui seraient destinées à financer ces dotations de la part de l'Etat, l'écart entre les dépenses que nous effectuons pour verser ces allocations et les dotations que nous recevons de l'Etat s'est élevé à 110 M€ en 2012 et s'élèvera à 130 M€ en 2013. Si nous remontons, avec il est vrai une perspective qui embrasse d'autres majorités et d'autres gouvernements, depuis 2002, le déficit lié à ces transferts de compétences s'élève à 1,1 milliard d'euros au détriment du Conseil général des Alpes-Maritimes.

Aujourd'hui, nous pourrions estimer que la dette de l'Etat à l'égard du Conseil général des Alpes-Maritimes est de 1,1 milliard d'euros, en ne prenant en compte que ces trois dotations. Certains me rétorqueront, et ils auront raison, que cette situation n'est pas nouvelle et qu'elle a pris naissance sous d'autres gouvernements. Elle a d'abord pris naissance sous le gouvernement JOSPIN avec l'APA qui comblait à l'époque 40 % du montant. Aujourd'hui, nous n'en sommes plus qu'à 20 % de ce montant. Il y a donc une dégradation constante. Au milieu des années 2000, nous avions un déficit d'environ 50 M€ par an, ce qui était déjà trop. Aujourd'hui, nous en sommes à presque trois fois plus, soit 130 M€. Cela devient insupportable pour nos finances et obère notre capacité à agir. Lorsque nous mettons 130 M€ au profit de ces allocations, nous ne pouvons pas les utiliser au profit de l'investissement. Je crois que l'équation est claire.

J'ai donc écrit au Premier Ministre pour lui demander de payer ses dettes sur les questions d'allocations. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à l'avoir fait.

Certains présidents de Conseils généraux socialistes l'ont fait, de même que l'association des départements de France dont nous connaissons l'ancrage à gauche. M. DINET, président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, a même indiqué qu'il ne paierait plus le RSA à partir d'octobre, ou du moins qu'il ne transférerait plus l'argent du Conseil général de Meurthe-et-Moselle à la caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle, une fois épuisée la dotation de compensation pour le RSA. Cela devrait être le cas en octobre pour la Meurthe-et-Moselle. Pour nous aussi d'ailleurs, puisque sur 110 M€ de dépenses, nous avons 75 M€ de compensation, soit environ 65 %, ce qui signifie qu'à partir de septembre nous paierons nous-mêmes directement le RSA. Je ne sais pas si nous irons jusque-là, nous en reparlerons ensemble, mais je souligne en tous cas ce qu'a rappelé un président de Conseil général socialiste.

Autre élément d'inquiétude : le niveau des droits de mutation. Il s'est effondré depuis le printemps dernier. Bien sûr, quand on est dans un pays qui insulte ceux qui entreprennent mais aussi les investisseurs étrangers, les chefs d'entreprise et la finance, le résultat est que ce pays se voit désormais à l'écart des grands flux d'investissements internationaux. Pour la première fois depuis quinze ans, l'attractivité de notre pays a baissé en 2012, puisque beaucoup moins d'entreprises (30 %) s'y sont installées. Notre département souffre directement du retrait des grands investisseurs étrangers sur le marché de l'immobilier.

Cette folie fiscale, cette hérésie politicienne, ce discours absurde ont fait fuir les investisseurs. Les lois DUFLOT, toutes les plus infondées qui soient, notamment celle qui va arriver, ont aussi paralysé le secteur du logement. Depuis l'été dernier, nous avons assisté à un effondrement du nombre de transactions dans notre département, entraînant en 2012 une diminution de 30 M€, soit moins 10 %, de nos droits de mutation, première source de recettes du département des Alpes-Maritimes. Sur les cinq premiers mois de l'année, la chute est de 30 % par rapport aux premiers mois de 2012, ce qui se traduit en valeur absolue par une baisse de près de 50 M€ de nos recettes de droits de mutation.

Avec ces quelques chiffres, avec ces erreurs stratégiques et politiques, avec les conséquences des textes et des discours qui ont été votés ou prononcés, nous voyons que notre collectivité subit de plein fouet ces erreurs. Nous sommes dans cet effet de ciseaux qui voit des dépenses sociales continuer d'augmenter, même si grâce aux efforts de rationalisation que nous avons conduits nous avons limité la hausse. En 2012, le montant des dépenses sociales a dépassé les 500 M€. C'est considérable. En même temps, nos recettes subissent un choc assez fort et brutal.

En termes d'augmentation des dépenses sociales, un chiffre : depuis le 1er janvier, nous dénombrons 1 364 allocataires du RSA en plus dans le département des Alpes-Maritimes. Chaque mois, les versements aux caisses d'allocations familiales sont donc supérieurs d'un million d'euros à ce qu'ils étaient en 2012. Augmentation d'une part, du fait de la contagion de la crise économique et sociale à toute la société, des dépenses sociales pour le Conseil général des Alpes-Maritimes, et diminution des recettes d'autre part.

Dans ce contexte, il y avait trois solutions pour le Conseil général. La première aurait été d'augmenter la fiscalité. Nous nous y sommes refusés, et je m'y refuserai toujours. Nous avons pris un engagement devant les citoyens des Alpes-Maritimes, celui de ne pas augmenter la fiscalité. Je m'y tiens. La majorité s'y tient. Rien ne constituerait une erreur plus forte aujourd'hui que de charger encore la barque fiscale après tout ce que l'Etat a fait. On nous annonce encore aujourd'hui une hausse de deux centimes sur le carburant diesel.

Tout augmente. Tous les curseurs de la fiscalité sont orientés à la hausse. Ce ne sera pas le cas de la fiscalité départementale. Nous ne disposons plus que d'un levier, celui de la taxe foncière, mais il n'y a pas eu d'augmentation de la fiscalité en 2012, et il n'y en aura pas dans les exercices futurs, tant que je serai Président de cette assemblée et tant que la majorité me fera confiance sur ce plan.

L'autre solution aurait été de recourir à un accroissement de l'endettement. Je m'y refuse également. J'ai engagé depuis 2010 une politique de décroissance de l'endettement pour notre collectivité. Nous sommes aujourd'hui à un stock de dettes de 843 M€ qui est en baisse. Au moment où notre pays avoisine les 100 % d'endettement par rapport à notre richesse nationale avec presque 2 000 milliards d'euros de dettes, ce qui est considérable, les collectivités locales doivent aussi prendre leur part à cette diminution de l'endettement. C'est le combat difficile que nous menons.

La troisième solution pour faire face à cette situation est celle qu'a choisie notre majorité départementale, c'est-à-dire celle de la rationalisation des dépenses, celle de la rigueur, qui n'est pas pour moi un mot tabou, celle de la diminution de nos dépenses de fonctionnement, celle d'une gestion orientée vers l'efficience de l'argent public. Nous gérons de l'argent public. Il est rare et doit être bien utilisé.

Mes chers collègues – je le dis surtout à ceux de la majorité – nous avons conduit ensemble une politique de restriction très forte de nos dépenses de fonctionnement. De 2009 à 2013, nos dépenses de fonctionnement ont baissé. Quatre exercices budgétaires de baisse des dépenses de fonctionnement : je pense que c'est inédit parmi tous les Conseils généraux de France. Dans ce contexte de forte croissance des dépenses sociales qui pèsent de plus en plus dans nos dépenses de fonctionnement et qui occupent une part de plus en plus lourde, nous avons réussi, ce qui relève quasiment d'une forme d'exploit budgétaire, à diminuer nos dépenses de fonctionnement.

Sur ces exercices budgétaires, nous avons accumulé 110 M€ d'économies de dépenses de fonctionnement. Nous l'avons fait sur nos dépenses de personnel en réduisant nos effectifs de près de 500 agents. C'est là aussi la seule direction possible. Il y a trop d'agents publics dans notre pays. Il y en a deux fois plus qu'en Allemagne pour le même niveau de service public. Il faut aller enfin dans le sens de la raison. On ne peut plus se maintenir à des niveaux aussi élevés. Sous le précédent gouvernement, l'Etat s'était engagé dans cette direction. Hélas, le gouvernement actuel a fait marche arrière, mais les collectivités ont l'ardente obligation d'aller dans ce sens.

Nous avons effectué des économies extrêmement substantielles sur nos dépenses de moyens généraux. Les fournitures, les frais de téléphonie et les frais de déplacement ont été diminués de moitié, et ce malgré la hausse du prix des carburants. Plus de 200 véhicules ont été supprimés. Une économie de 1,5 M€ a été réalisée sur les dépenses de location grâce à la restructuration du centre administratif. Les dépenses de communication ont baissé de 41 % de 2009 à 2012. Tous ces plans d'économie ont ainsi permis d'avoir ce chiffre important de diminution de dépenses de fonctionnement que nous constatons une fois de plus au compte administratif. Malgré le contexte extrêmement difficile, nous avons donc recherché et atteint des performances de gestion.

Nous avons aujourd'hui, comme le démontre le compte administratif, une épargne de gestion qui est la première des départements de France.

Nous sommes au premier rang des départements millionnaires en matière d'épargne de gestion avec 130 M€ d'épargne de gestion par habitant (épargne brute, presque 100 M€ ; épargne nette, 40 M€) même s'il y aura, vous le noterez sans doute, une modification par rapport aux autres ratios, puisque l'année 2012 a été celle de la montée en charge de la Métropole. Nous payons aujourd'hui des dépenses en fonctionnement qui préalablement étaient inscrites en section de fonctionnement. Mes chers collègues de l'opposition, par rapport aux comparaisons que vous allez effectuer, nous ne travaillons pas à périmètre constant. Notre épargne brute est bien sûr plus faible qu'en 2011, de même que notre épargne nette, mais cela représente un effet mécanique du transfert des compétences et de la dotation de transfert amenée à la Métropole.

Si nous raisonnons à périmètre constant, nous constatons une stabilisation, ou plutôt une légère diminution j'en conviens, de notre épargne nette et de notre épargne brute, malgré l'effondrement des droits de mutation et malgré la dotation de péréquation que nous sommes désormais contraints de verser à l'Etat pour les droits de mutation. J'ajoute cet élément que j'ai oublié il y a quelques instants : non seulement nous avons eu une baisse des droits de mutation, mais nous avons en même temps été contraints de verser en 2012 une dotation de péréquation. Nous sommes considérés comme un département percevant trop de droits de mutation. Nous sommes donc sanctionnés. Cela nous coûte 35 M€ sur les droits de mutation. Il s'agit d'une double peine : - 30 M€ sur les recettes et + 35 M€ sur les dépenses.

Malgré cela, il y a ces indicateurs qui demeurent positifs et qui nous permettent de nous classer sur ces trois indicateurs entre le premier et le cinquième rang des départements dépassant le million d'habitants.

Voilà le contexte dans lequel s'inscrit notre compte administratif. Il doit nous encourager à redoubler d'efforts, à faire preuve de volontarisme et à mettre en exergue les atouts de notre département. Dans ce contexte morose, nous avons veillé à maintenir le dynamisme de l'activité du secteur touristique qui constitue le principal moteur de l'économie azuréenne. Nous avons en 2012 restructuré le CRT. Nous avons engagé une grande campagne de promotion. Les chiffres du tourisme ont été bons en 2012, et ceux de 2013, malgré le contexte, s'annoncent également positifs avec des taux de réservation élevés.

Nous avons continué de promouvoir les dépenses d'avenir dans notre département. En 2012, nous avons inauguré le campus Sophia Tech à Sophia-Antipolis qui a représenté 75 M€ d'investissement. Nous avons favorisé l'implantation d'entreprises. Grâce à la conjugaison des efforts de tous, nous avons accueilli voilà quelques jours avec beaucoup de satisfaction l'implantation de Samsung sur Sophia-Antipolis. Nous portons et nous développons l'opération d'intérêt national dans la plaine du Var qui avance malgré les obstacles qui sont placés sur sa route par le gouvernement et par le Conseil régional. Nous avançons sur les grands investissements structurants en matière de transport sur tout le département : à Cannes, avec le bus à haut niveau de service ; à Grasse, avec le funiculaire ; à Sophia-Antipolis, avec le transport en commun en site propre ; à Nice, avec la ligne 2 du tramway. Je me réjouis de la décision du tribunal administratif qui a infligé un cinglant revers à Me CONCAS et à ses amis, et qui permettra au projet de continuer malgré les obstacles placés sur la route d'infrastructures publiques attendues par nos concitoyens.

Je veux aujourd'hui redire l'engagement et la volonté du Conseil général. Nous traversons bien entendu un moment difficile. C'est dans les moments difficiles que nous voyons la force de la volonté et les caractères se forger. Nous avons à faire ensemble des choix complexes.

Il y a des manifestants devant, habitués pendant des années aux drogues douces de la dépense publique, qui refusent que l'on rationalise des missions publiques et que l'on évalue les missions qu'ils accomplissent. Il faut qu'ils sachent que non seulement ces manifestations ne me feront pas reculer, mais qu'elles sont même de nature à m'encourager à aller plus loin et à aller plus fort. Personne ne doit en effet s'exonérer des économies et rationalisations qu'il convient de faire, pas même les grandes associations qui œuvrent dans le domaine social. Nous avons engagé là aussi une grande politique de restructuration de ces associations, de rationalisation, de mutualisation et de diminution des coûts de fonctionnement.

Il faut que chacun sache que nous devons, parce que nous gérons de l'argent public, veiller à ce que celui-ci soit bien utilisé et employé, de la façon la plus modérée possible. Là où il y a des économies possibles, nous devons aller au bout de ces économies, et nous irons au bout de ces économies. C'est le seul moyen, pour l'avenir, de reconstituer des marges d'intervention afin de continuer à aider les communes.

Ce compte administratif 2012, et je conclurai là-dessus car c'est aussi la marque de fabrique du Conseil général, marque l'expression de la solidarité territoriale. Cette expression de la solidarité territoriale qui déplaît tellement aux socialistes et au gouvernement qui voit uniquement aujourd'hui une France urbaine, une France des « bobos », et qui tourne le dos à cette France qui puise ses racines dans notre histoire et qui laissait une place importante à l'expression de la défense de la ruralité.

Cette vision, nous continuons de la porter avec les missions de solidarité territoriale. Nous avons maintenu l'aide aux communes en 2012. Ce compte administratif en témoigne et en atteste. Nous étions à un niveau élevé d'aide aux communes. Nous continuerons de placer ce niveau de solidarité territoriale à un niveau d'exigence élevé. Si nous arrêtons l'aide aux communes, comme certains Conseils généraux l'ont fait, il y aura un effet domino.

Nous avons il est vrai décidé de reporter certains programmes. Le collège de Pégomas ne se fera pas cette année. Je l'avais dit. Cela dépendait très exactement de l'évolution de nos recettes. Il ne pourra pas se faire. Mais nous maintiendrons cette aide aux communes pour toutes les 163 communes du département des Alpes-Maritimes. C'est en effet vital. Si nous coupons ce cordon ombilical, il y aura un effet en cascade qui privera toutes les communes du département, de la plus grande à la plus petite, de toute capacité d'investissement.

En période de crise, il n'y a pas d'autre solution que de réduire encore nos dépenses de fonctionnement, et d'imposer à nos partenaires de les diminuer également. Il y a la nécessité de rebâtir des politiques, de privilégier les dépenses d'avenir et les dépenses de croissance, de faire le pari de l'université, de la recherche, des pôles de compétitivité, des zones d'attractivité, de s'appuyer sur Sophia-Antipolis, sur l'opération d'intérêt national, de faire le pari de la création de la richesse et d'emplois, et de privilégier des investissements allant dans ce sens. C'est ce que nous conduirons afin que le département des Alpes-Maritimes continue d'être parmi les départements les plus entreprenants et les plus innovants de France, et qu'il tourne ses objectifs vers la croissance et vers l'emploi.

Je vous remercie.

M. VICTOR.

M. VICTOR.- Je vous remercie. Avant d'en venir à mon texte que j'avais évidemment préparé avant cette séance, je vous remercie d'avoir situé cette séance de l'examen du compte administratif – c'est si rare - dans le contexte politique que nous connaissons actuellement. J'ai bien entendu votre intervention, notamment les deux tiers les plus importants du début, et je m'interroge : pourquoi pareille intervention n'a-t-elle pas pu avoir lieu il y a dix-huit mois ou deux ans ? Vous avez traité en effet autant de questions qui auraient eu toute leur place et leur véracité à ce moment. J'en viens à présent à mon texte.

Loin de constituer une séance formelle ou un rendez-vous convenu, l'examen du compte administratif permet de constater, à partir des chiffres effectifs, la réalité des annonces et la nature des choix politiques mis en œuvre. Celui de 2012 nous amène à vérifier la justesse des positions qui ont été les nôtres – et quand je dis cela, je précise, que ce soit hier ou aujourd'hui, au moins, nous, sans doute les seuls dans cette assemblée, nous avons la même logique et nous défendons les mêmes choses, nous ne changeons pas de discours en fonction des majorités – lorsque nous dénoncions des années durant les ravages de toutes les politiques d'austérité depuis 2008 qui, chaque jour, rendent la vie plus insupportable pour nos populations et plus difficile l'intervention de nos collectivités territoriales dans de multiples domaines de compétences.

La vérification des dégâts causés par leur accentuation, dont seuls les marchés financiers, responsables de la crise, font leurs choux gras mais se voient exonérés de toute responsabilité, quand la précarité, le chômage, la misère et l'insécurité du lendemain sont le lot du plus grand nombre de nos concitoyens qui sont pourtant sommés de passer à la caisse pour payer une addition qui n'est pas la leur.

Et ce n'est pas le dérisoire jeu politicien qui vise, pour masquer un accord sur le fond sur ces politiques, à se renvoyer les responsabilités d'une majorité à l'autre, tant au niveau national sur la gestion passée de l'ancienne majorité et l'absence de volonté de l'actuelle à répondre aux défis du moment, qu'au niveau départemental où la perpétuation des choix d'hier s'inscrit en cohérence avec les impératifs austéritaires d'aujourd'hui. Force pour nous hélas de constater que la politique départementale n'est que la déclinaison locale d'une politique nationale qui, loin d'illustrer les ruptures promises en période de campagne électorale, marque plutôt un changement dans la continuité, pour reprendre une expression consacrée.

Une politique pourtant clairement condamnée par la majorité des Français qui a tranché l'an dernier, mais qui aujourd'hui perdure, suscitant les légitimes colères et frustrations des mêmes. Comment pourrait-il en être autrement lorsqu'elle n'est, au niveau du département comme de la nation, que la traduction zélée des oukases des instances de l'Union Européenne qui dicte à notre pays ce que doit être sa politique ? Depuis un an, on cherchera vainement toute rupture avec ceux-ci. Au contraire, ce ne sont qu'allégeances à Bruxelles et à son médiocre fondé de pouvoir, M. BARROSO, qui se permet même, sans la moindre légitimité, de pérorer sur quelle politique la France devrait adopter : que ce soit sur la question des retraites avec les encouragements du MEDEF, que ce soit sur la casse industrielle et les délocalisations pour maintenir le niveau de profit, que ce soit sur les collectivités locales dont le Président de la République n'a rien trouvé mieux que de déclarer qu'il en ferait son affaire en contrepartie du report à 2017 de l'objectif d'un déficit budgétaire à 3 %.

On voit ce qu'il en est avec le gel des dotations de l'Etat, l'adoption à marche forcée de la loi sur les métropoles qui réunit d'ailleurs le PS et l'UMP, ou avec le charcutage électoral des cantons – que vous évoquiez d'ailleurs, mais nous en avons connu bien d'autres des charcutiers en la matière – concocté dans l'opacité feutrée des cabinets.

Hier comme aujourd'hui, la ligne Maginot reste la même : l'austérité pour les peuples, les profits pour les marchés financiers dont on voudrait nous faire croire qu'il y a une volonté de les combattre ou de les assainir. Quelle forfanterie ! Autant prétendre nettoyer les écuries d'Augias avec une pince à épiler ! Surtout quand, après les avoir généreusement renfloués en 2008 et 2009, on prétend faire payer aux contribuables la note d'une crise où ils ne sont pour rien. Crise qui est loin d'être derrière nous, quand le journal économique *Les Echos* du 18 juin titre : « Une bombe de 1 000 milliards d'euros pour les contribuables européens ». « Facture que les banques et les Etats européens, donc les contribuables, devront supporter encore plusieurs décennies ». Le grand patron Henry FORD, loin d'être pourtant un révolutionnaire, le disait déjà en son temps : « Si la population comprenait le système bancaire, je crois qu'il y aurait une révolution demain matin ».

Seraient-ce le modeste retraité, le jeune étudiant, la protection sociale, les services publics ou encore nos collectivités, les responsables de cette ardoise ? Que non ! Ce sont les pratiques flibustières des marchés financiers que vos politiques, de la majorité d'hier comme d'aujourd'hui, cautionnent, et pire sanctuarisent par le traité « MERKOZY » que vous avez approuvé dans un bel élan œcuménique.

C'est ce cancer financier qui, par ses ponctions croissantes, asphyxie l'investissement, assèche les financements, étouffe la consommation et produit la récession, en pointant qui plus est du doigt, en toute impudence, les dépenses publiques pour exiger leur réduction.

Il en est ainsi de nos propres investissements dans le département. Depuis 2009, ceux-ci s'effondrent et ce n'est pas le florilège de qualificatifs fleuris, du recalibrage au redéploiement, en passant par le redimensionnement, qui masquera cette cruelle réalité : moins 41,17 % d'investissement depuis 2009, soit 196 M€ pour cette période. Avec deux chiffres révélateurs : - 36 M€ pour les collèges soit - 56,14 %, et moins 100 M€ pour les routes, soit moins 64,45 % depuis 2009. Des dépenses d'investissement qui représentaient en 2008 encore 31 % du total des dépenses pour passer, à l'occasion du compte administratif 2012, sous la barre historique des 20 % du total des dépenses.

Lorsque l'on sait l'effet de levier que représente la commande publique, en particulier dans ce département, est-ce là le dynamisme économique utile pour nos entreprises locales, en particulier les PME/PMI, leurs salariés ou l'emploi ? N'y a-t-il pas au contraire l'absolue nécessité d'un volontarisme s'inscrivant en contre-pied de tous les discours incantatoires de réduction de la dépense publique qui ferait justement redémarrer l'activité et la création de richesse ?

N'y a-t-il pas une relance par l'emprunt à mettre en place en imposant au système bancaire un tout autre comportement que celui de prédateur usurier tant pour les collectivités que pour les PME/PMI et les particuliers ? Un pôle public de crédit et l'impérative redéfinition du rôle et des missions de la Banque Centrale Européenne pour la soumettre au contrôle démocratique des institutions politiques, s'inscriraient dans la refondation d'un système de financement bancaire non spéculatif et seraient des premiers pas vers l'émancipation de nos sociétés de la dictature de la finance.

De toute évidence, d'autres choix sont non seulement possibles mais surtout nécessaires. Le prix Nobel d'économie, Paul KRUGMAN, le répétait encore récemment à propos du dogme austéritaire : « Les économistes peuvent expliquer jusqu'à en avoir la nausée que cela est faux, que la raison pour laquelle nous connaissons ce chômage de masse n'est pas que nous dépensions trop dans le passé mais bien que l'on ne dépense pas suffisamment aujourd'hui, et que c'est là le problème qui devrait et pourrait être résolu ». C'est l'essence et la dignité même de la politique que de s'en mêler pour imposer une autre perspective, plutôt que de prêcher « l'impuissance » du politique à changer le cours des choses pour mieux masquer les renoncements. Non, l'austérité n'est pas une fatalité, encore moins une solution, elle est le problème et ne peut conduire qu'à l'aggravation de la situation de nos collectivités, du pays et de nos populations.

Nous le constatons avec l'évolution du budget de fonctionnement où l'augmentation contrainte des compétences transférées par l'Etat, alliée à la diminution de nos recettes et au financement très incomplet, c'est le moins que l'on puisse dire, de ces transferts de charges, malgré la fable entendue des années durant du transfert à l'euro près – alors que le Président vient de nous annoncer une note sur plusieurs années qui représente je ne sais combien de centaines de millions d'euros – étranglent nos collectivités.

Une réalité que nous n'avons pas découverte cette année comme d'autres, touchée par une grâce aussi soudaine que suspecte, mais que nous n'avons cessé de dénoncer depuis des années car ce qui était vrai hier le demeure malheureusement aujourd'hui avec une aggravation dans la diminution des accompagnements de l'Etat. Avec de surcroît une part de plus en plus faible de nos recettes que nous contrôlons.

Sur le RSA, nous notons un déficit final entre allocations et compensations de l'Etat de 12,2 M€ en 2012, alors que les allocations versées depuis 2009 ont augmenté de 19 M€ quand la compensation de l'Etat, elle, n'a progressé que de 1,4 M€.

Sur l'APA, la dépense en 2012 a été de 114,5 M€, la compensation de l'Etat de 30,7 M€.

Sur le handicap, la dépense globale engagée par le Département a été de 103,8 M€, dont 37,12 M€ de PCH et ACTP sur lesquels l'Etat n'aura reversé que 9 M€.

Ces déficits qui se creusent ne sont bien sûr pas sans incidence sur nos missions premières. Près de 11,4 M€ en moins, soit 25,11 %, depuis 2009 sur l'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées dans un département où l'écart entre le revenu médian des plus de 60 ans et les tarifs pratiqués par les maisons de retraite privées qui y sont prépondérantes, est déjà criant. S'y ajoute sur la même période une baisse de presque 5 M€ sur l'APA versée en établissement, soit un cumul négatif de plus de 16 M€.

Nous avions d'ailleurs déposé sur cette question des dettes de l'Etat, et j'insiste sur ce point, une motion que vous aviez, M. le Président, renvoyée à l'examen par la commission des finances afin de la soumettre éventuellement à nos votes. Elle reste à ce jour portée disparue. Vous pouvez toujours après vous lamenter dans les médias de cette situation qui n'est pourtant pas nouvelle.

Comment, au moment où tous les professionnels de terrain sont mobilisés, je pense notamment à tous les travailleurs sociaux qui étaient devant les grilles ce matin, ne pas évoquer le recul de l'intervention du Département dans le domaine de l'action sociale ?

Comment avez-vous dit tout à l'heure ? Les « manifestants habitués aux drogues douces de la dépense publique » ? Je trouve que c'était pour le moins méprisant à leur égard lorsque l'on sait le travail qu'ils accomplissent. Comment ne pas aborder notamment la remise en cause du soutien aux foyers de jeunes travailleurs, les restrictions imposées à l'action éducative à domicile, l'action éducative en milieu ouvert et aux mesures d'accompagnement social personnalisé ? Sans parler, et c'est d'ailleurs une des raisons fondamentales qui fait manifester aujourd'hui, de la communication d'une réduction budgétaire de 25 % pour 2014 transmise aux associations intervenant dans la prévention spécialisée sans même que nous en ayons préalablement débattu ni même été informés.

Un dispositif où l'on multiplie les missions et élargit les territoires avec toujours la même faiblesse de moyens déjà pointée du doigt par l'IGAS il y a plusieurs années. Avec pour corollaire l'objectif de dévoiement total de cette mission d'accompagnement social pour l'orienter vers la médiation scolaire au mépris de la déontologie des professionnels qui interviennent depuis des années sur le terrain. Il y a là un vrai risque de déstabilisation de quartiers déjà confrontés à de lourdes difficultés sociales.

Une autonomie fiscale qui se réduit comme peau de chagrin, des recettes qui s'amenuisent, des charges qui s'accumulent, un Etat qui ne cesse de se décharger sur les départements de ses missions de solidarité nationale en les exhortant, en toute mauvaise foi, à la rigueur budgétaire, on voudrait s'en débarrasser en en faisant les boucs émissaires de la crise que l'on ne s'y prendrait pas autrement. C'est d'ailleurs corroboré par le projet de loi sur les métropoles qui ouvre la porte dès 2017 à la reprise par les métropoles des principales compétences des départements sans même avoir à leur demander leur avis.

Le débat actuel sur l'acte trois de la décentralisation, débité en trois morceaux pour essayer de faire passer une pilule qui suscite des oppositions dans la majorité des associations d'élus, dessine en filigrane le cadre institutionnel que l'Union Européenne cherche à imposer, rappelé ces jours-ci par le pathétique BARROSO : mort programmée des communes, présentées par lui comme une anomalie française, - quelle impudence cet individu – avec des regroupements aussi arbitraires qu'autoritaires, obsolescence programmée des départements appelés à s'effacer aux profits de super régions dans une logique de compétition sans merci s'inscrivant dans une perspective fédéraliste plutôt que dans un esprit solidaire de coopération appuyé sur des nations souveraines.

Que reste-t-il de notre République quand sa politique est déterminée par une technostructure dénuée de toute légitimité démocratique, de la Commission Européenne à la Banque Centrale Européenne en passant par l'Eurogroupe ? Quel sens garde le mot démocratie quand les agences de notation, chiens de garde du capitalisme financier, ont plus de pouvoir pour déterminer les grandes orientations économiques des pays que les parlements élus démocratiquement ? Quelle démocratie locale et quelle souveraineté populaire quand le traité européen, approuvé conjointement par le PS et l'UMP, prévoit des sanctions financières et la mise sous tutelle des collectivités qui se montreraient récalcitrantes dans l'application des politiques d'austérité, quels que soient les résultats des élections locales et la nature des mandats confiés par les électeurs à leurs représentants élus ?

Nous enfermer dans la voie sans issue que représente l'austérité à perpétuité pour les peuples afin de préserver les privilèges de quelques-uns est une négation des valeurs qui ont fondé notre République et induit un rétrécissement de l'espace démocratique. Quelle somme de souffrances, de privations, de misère, d'exclusions et de discriminations de toute sorte nous faudra-t-il accumuler pour avoir le courage politique d'opposer à la logique totalitaire du tout-marché celle de la solidarité et du bien commun ?

Dans un message au Congrès en 1944, le Président des USA, Franklin ROOSEVELT, avertissait déjà : « La liberté dans une démocratie n'est pas assurée si le peuple tolère que la puissance privée grandisse au point qu'elle devienne plus forte que l'Etat démocratique lui-même, ce qui fondamentalement est le fascisme ». Redonner du sens à la politique, c'est refuser la dictature de la finance et réhabiliter auprès de nos concitoyens les vertus de l'action publique, c'est lui redonner les moyens de peser sur le réel et de le transformer.

Ce ne sont pas les dépenses sociales utiles au bien-être des populations qui endettent les générations futures, comme on ne cesse de nous le rabâcher, mais la prédation chaque jour plus gloutonne des vautours financiers. Il n'y aura de sortie de crise qu'à ce prix-là, et c'est ce courage et cette rupture qu'ont appelés de leurs votes l'an dernier nos concitoyens, et non pas la mort lente de ce qui reste de démocratie dans nos institutions pour justifier le racket de la finance.

Antoine de SAINT-EXUPERY écrivait : « L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre ». Il n'est pas trop tard pour mettre bon ordre au présent et l'humain en son cœur afin de ne pas enterrer l'avenir. Cela impose d'autres choix que ceux qu'illustre ce compte administratif. Voilà donc les raisons qui nous amènent à voter contre.

Je vous remercie.

M. le Président.- M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Merci M. le Président. Je ne peux pas ouvrir cette intervention sans évoquer l'action des travailleurs sociaux à notre porte, action d'ailleurs parfaitement maîtrisée et tout à fait responsable, et je pense justifiée. Notre position en la matière a toujours été la même. S'il faut faire des économies sur le fonctionnement, ce n'est certainement pas dans le domaine de l'action sociale. Nous y reviendrons à plusieurs occasions dans la suite de cette réunion. J'en viens à notre sujet.

A chaque séance plénière de notre assemblée, nous assistons à un exercice convenu auquel je vais participer. Le Président du Conseil général vante sa bonne gestion et dénonce celle, très mauvaise, du gouvernement socialiste. L'intervenant du groupe du parti socialiste critique la mauvaise gestion du Président du Conseil général et rappelle l'héritage calamiteux du gouvernement précédent. L'intervenant communiste s'en prend à la fois à la gestion du Département, dénonce les renoncements du gouvernement actuel et évoque les mauvais souvenirs du précédent. Franchement, je ne pense pas que ce jeu de rôle convenu intéresse beaucoup les habitants de notre département.

Je vais juste répondre aux attaques contre le Président HOLLANDE et son gouvernement. Pour moi, la différence entre MM. SARKOZY et HOLLANDE, c'est que l'un me désespérait, et que l'autre pourrait me décevoir à terme. Entre la désespérance et la déception, il y a quand même un progrès.

Cela peut être désabusé ce que je dis là, mais tout de même. Avant d'en arriver à la déception, je pense qu'il faut attendre un peu plutôt que de se mettre en embuscade, tel un chasseur, et tirer sur le gibier qui passe quand il est présidentiel.

Pour revenir à notre sujet et parler de notre département, puisque notre assemblée est tout de même départementale, en cette période économique difficile, et qui se prolonge, notre rôle me semble être de tenter de gérer au mieux notre collectivité en identifiant ses problèmes pour contribuer à les résoudre. C'est cela que la population attend et non des rodomontades sur une ligne à grande vitesse que l'on savait compromise depuis des années, et que des promesses surdimensionnées ne pouvaient pas garantir.

Vous avez évoqué, dans votre discours sur les manquements du gouvernement, l'assemblée des départements de France, mais vous vous en êtes retiré. Vous reprochez à l'ADF d'être orientée à gauche, mais vous y avez affaibli la droite. Je vous le rappelle. Passons.

Je voudrais, pour débuter mon propos, sortir un peu du jeu de rôle convenu en abordant certains problèmes qui s'ajoutent à la préoccupation financière du moment et qui me paraissent avoir une importance majeure à plus long terme.

Tout d'abord, l'avenir économique de notre département. L'ouest des Alpes-Maritimes (Cannes, Grasse, Antibes) constitue un moteur économique concret et productif de notre département pour l'instant, tout comme la partie de la rive droite du Var (Carros, La Gaude et Saint-Laurent-du-Var). Nous avons également une profession hôtelière inventive et efficace, vous l'avez dit et je le confirme, mais c'est à peu près tout. Pour le reste, ce sont des grandes surfaces qui cherchent à s'étouffer l'une l'autre, de la promotion immobilière qui consomme le territoire à grande vitesse – pour l'instant c'est le seul bilan de l'OIN – et une série de projets mort-nés : le doublement autoroutier, la Ligne Nouvelle, le nouveau port de Nice. Des choses qui peuvent faire rêver ou cauchemarder selon le destinataire, mais qui de toute façon n'ont pas été réalisées, parce qu'elles étaient irréalisables.

Un exemple : *Nice Matin*, dans son édition du 14 juin dernier, titrait : « La frénésie d'implantation des grandes surfaces ». Une douzaine de projets dans un département déjà largement pourvu. Parmi ces projets, on trouve l'extension de Cap 3000 et le projet IKEA. Le président de la CCI lui-même a émis des réserves très claires à propos de ces deux projets. Cap 3000 et IKEA Grand Stade sont les deux entrées d'un territoire, l'entrée nord et l'entrée sud de la vallée du Var, véritable salmigondis d'urbanisme où l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var devait remettre de l'ordre. A-t-on remis de l'ordre dans ce qui va devenir un « market land », qualificatif qui est celui du président de la commission urbanisme de la CCI ?

Je ne pense pas qu'on y remette de l'ordre. Cette zone est fragile. Le risque inondation existera toujours. On ne fera pas longtemps barrage à l'eau. Un simple exemple avec les travaux d'ESCOTA. Chacun peut constater autour du CADAM les tonnes de remblais qui pèsent sur la nappe et perturbent l'écoulement des eaux souterraines, si bien que le passage sous le pont de l'autoroute serait encore inondé si des rigoles n'avaient pas été mises en place. Ce risque que l'on aggrave se traduit aussi en termes économiques. Le Département s'est rendu propriétaire du fleuve. Il paiera les dégâts en cas d'inondation.

Dans cette même plaine du Var, on grignote les terres agricoles. On veut aujourd'hui déplacer le MIN sans égard pour ces terres agricoles et le document d'urbanisme de premier rang qu'est la DTA, la Métropole est en train de le grignoter tout doucement. Les communes lui ont délégué leur compétence en matière d'urbanisme. La Métropole vient d'approuver dans la même foulée et sans respirer onze PLU des communes qui la constituent. Plusieurs de ces PLU sont des atteintes directes à la directive territoriale d'aménagement. Qui aujourd'hui peut faire entendre la voix de la raison à une structure métropolitaine devenue tentaculaire et obèse ?

Nous sommes confrontés d'autre part à une montagne de déchets qu'un PEDMA irréaliste et inadapté n'arrive pas à gérer. Faute de disposer des nécessaires installations de stockage, le département, depuis maintenant quatre ans, exporte près de 350 000 tonnes de déchets. Je tiens ces chiffres des bilans des EPCI. Il s'agit des mâchefers d'incinération, des boues non traitées et des ordures brutes de l'ouest des Alpes-Maritimes. Le département n'est doté que de deux incinérateurs hors d'âge qui empêchent les collectivités de se mettre en conformité avec les exigences de recyclage imposées par les lois françaises et les directives européennes. Le centre de valorisation organique (CVO) du Broc n'a que 30 000 tonnes de capacité de traitement, et l'installation de stockage de Massoins, même portée à son maximum de capacité, sera comblée en cinq ans.

Pour les réseaux de transports, nous attendons toujours l'interopérabilité. C'est à nouveau la même musique. Nous avons des EPCI entourés de murailles à l'intérieur desquelles des princes font naître des projets, certains très pertinents (BHNS de Sophia ou de Cannes), d'autres utiles mais mal inspirés dans leur conception comme la ligne 2 du tramway de Nice, d'autres enfin carrément fantaisistes. Je pense bien entendu à un projet grassois – avec une subvention qui ne sera de toute façon pas versée cette année - mais je n'insiste pas. Je pense que dans ce domaine, la raison triomphera.

Tous ces projets manquent d'une qualité essentielle, même si intrinsèquement certains en ont : la cohérence qui doit leur permettre d'être interopérables pour mieux servir une mobilité différente de la population des Alpes-Maritimes. Là aussi un syndicat mixte départemental qui irait plus loin que la gestion de la tarification, ce que nous nous bornons à faire, devrait nous mobiliser davantage. Mme GOURDON y reviendra.

Je vais m'arrêter là, je ne veux pas surcharger cette matinée, mais il est plus que temps de sortir des jeux de rôle. Votre opposition a des propositions à faire pour contribuer à régler certains problèmes. La tenir à l'écart comme vous le faites ne rend pas service au département. Votre rôle ici n'est pas de vous adresser des satisfecit, ni de critiquer ce qui se passe à Paris, mais de rassembler ceux qui souhaitent participer positivement à la prise en charge des problèmes des Alpes-Maritimes.

Une fois tout cela dit, nous savons aussi répondre aux questions posées par le compte administratif 2012. Ce document fournit l'occasion d'évaluer la justesse ou la non-justesse de vos prévisions budgétaires. Au budget primitif, vous nous affirmiez que le budget 2012 devait nous permettre de relever plusieurs défis, notamment celui de la performance de gestion par le respect de trois principes fondamentaux : la stabilité des dépenses de fonctionnement, une épargne brute élevée et le désendettement. Vous avez fait ces promesses il y a dix-huit mois. C'est vrai qu'en dix-huit mois, on peut oublier certaines promesses. Il faut bien le dire, aucun de ces principes n'a été respecté. La vérité est parfois cruelle.

D'abord, si l'on examine les chiffres tant en fonctionnement qu'en investissement, le compte administratif 2012 confirme le déclin de notre collectivité. On arguera le transfert de compétences opéré en direction de la Métropole Nice Côte d'Azur. A ma grande surprise, vous l'avez fait, mais cette explication ne suffit pas.

Les taux d'exécution des opérations réelles tant en fonctionnement qu'en investissement sont inférieurs aux prévisions, qu'il s'agisse des recettes ou des dépenses. La gestion performante et rigoureuse que vous nous annonciez au budget primitif 2012 devait limiter les dépenses de fonctionnement pour mieux épargner et autofinancer nos investissements.

Malgré vos effets d'annonce, les dépenses de fonctionnement ne diminuent pas. L'administration départementale reste dévoreuse de quelques 350 M€ en 2012. Une économie de 2,2 M€ sur la masse salariale depuis 2009 est due presque entièrement au transfert de personnel opéré en direction de la Métropole. Cela ne change pas la donne, seulement à hauteur de 0,6 %. Disposer des moyens nécessaires pour honorer vos obligations en matière de compétences obligatoires reste inaccessible en l'état.

L'action sociale est restée à hauteur de 509 M€ malgré la hausse des situations précaires. Le Conseil général s'est montré pour le moins chiche, pour ne prendre qu'un exemple, en matière de politique d'aide aux personnes âgées, les retards dans le règlement de l'APA à domicile amènent les personnes âgées à jouer les trésoriers du Département.

Passons au niveau d'épargne. Dans le prolongement du maintien des dépenses de fonctionnement, l'épargne élevée était un objectif fondamental, je vous cite, du budget primitif 2012. Le niveau d'épargne brute à atteindre était fixé à 132 M€. Vous avez tout à l'heure, dans un lapsus assez significatif, parlé de 130 M€ par habitant. Je mets ça sur le compte du lapsus et de l'enthousiasme. Au final, il n'est que de 101 M€ (- 23 %). Dans ce domaine, nous voilà délogés de la deuxième place que vous nous promettiez parmi les départements de notre strate. Nous ne sommes même plus sur le podium. La chute de l'épargne brute atteste de la fragilité grandissante de la situation financière du Conseil général des Alpes-Maritimes. Depuis 2004, à une exception près, celle de 2009, jamais l'épargne de gestion n'a été aussi faible.

Certes, vous avancerez l'excuse classique de la baisse des recettes de droits de mutation à titre onéreux, l'imputant comme vous l'avez fait à l'inconséquence de la politique menée par le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT. A cet égard, permettez-moi de relever que c'est sous le gouvernement FILLON que la recette des droits de mutation perçue par le Conseil général a été la plus faible de la dernière décennie : 214 M€ en 2009 contre 319 M€ l'année dernière.

Vous crierez au scandale à propos de la baisse de 1,5 milliard d'euros des dotations d'Etat aux collectivités locales en oubliant au passage que le programme de l'UMP pour la présidentielle de 2012 leur annonçait une baisse de 2 milliards d'euros par an. Il suffit de se le rappeler.

Enfin, *Nice-Matin* nous rapporte, il y a deux jours, votre « coup de gueule » contre l'Etat concernant le défaut de compensation des trois allocations APA, PCH, RSA. Vous avez apparemment écrit au Premier Ministre. De ce fait, vous avez répondu, et nous vous en remercions, à la demande du président de notre groupe en date de janvier 2010 qui vous demandait de prendre cette initiative.

C'est vrai qu'en 2010, le gouvernement n'était pas socialiste. Vous n'aviez pas pris cette initiative, alors que les conditions étaient exactement les mêmes. Le temps de la réflexion n'est pas celui de l'action et il vous aura fallu du temps et un changement à la tête du gouvernement pour vous déterminer.

Dernier principe annoncé et battu en brèche : le désendettement. En 2011, pour la première fois, le désendettement du Département s'amorçait. Nous avions remboursé plus de capital de la dette contractée que nous n'avions emprunté. Nous devions poursuivre sur cette voie en 2012. Hélas, le désamorçage du désendettement du Conseil général a fait long feu. En 2012, le Département a emprunté 83,4 M€ et remboursé 57,5 M€.

Quant à l'encours de la dette, c'est-à-dire le stock de la dette, en 2011, il s'élevait à 999 954 000 €, soit 930 € par habitant. En 2012, l'encours de la dette s'affiche à 853 375 000 €, soit 795 € par habitant, mais c'est juste de l'affichage. Si nous y regardons de plus près, le Département a transféré 171,5 M€ d'encours de dette à la Métropole, et le Conseil général assure l'entière couverture de la dette transférée par le biais d'une dotation annuelle. Le Département supporte donc le poids d'un encours de dette équivalent à 1 024 900 000 €, soit 955 € par habitant. Le poids de la dette a augmenté de 25 € par habitant. Je vous rappelle les chiffres de la DGCL. Au 1er janvier 2012, la moyenne de l'encours de dette des départements de plus d'un million d'habitants était de 468 € par habitant. Nous sommes au double.

Dans ces conditions comment investir ? Les recettes d'investissement, hors emprunt revolving et reprise de résultat, s'élèvent à la somme insignifiante de 68,8 M€. Les dépenses réelles d'investissement stagnent à un niveau très bas : 250 M€.

A cause d'une politique débridée menée cette dernière décennie, financée essentiellement par l'emprunt et par la recette aléatoire des droits de mutation, le Conseil général ne dispose plus des moyens nécessaires pour moderniser ses infrastructures routières (26 M€ non réalisés), soutenir l'activité économique et donc l'emploi, s'impliquer dans le logement social, accompagner l'action des communes (13 M€ non réalisés).

Avec à peine 238 000 €, le même comportement chiche du Conseil général s'exprime en matière d'aménagement et développement du territoire, qu'il s'agisse de la solidarité territoriale, du logement, du tourisme, des transports et des déplacements.

En conclusion, qu'il me soit permis au nom du groupe socialiste et apparentés d'exprimer mon insatisfaction en analysant de manière synoptique le compte administratif 2012 du Conseil général : érosion de l'épargne nette de gestion (moins 40 %) ; recours à l'emprunt (plus 53 %) ; investissements en berne, après une baisse de 24 % en 2011 que pudiquement vous qualifiez d'investissements redimensionnés ; dépenses de fonctionnement absolument pas maîtrisées malgré les ponctions opérées dans les compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives que notre collectivité assume.

Le budget primitif que vous avez soumis au début de l'année 2012 montrait des signes évidents de faiblesse. Le compte administratif de cette même année confirme, voire amplifie, les pathologies décelées ailleurs. Nos inquiétudes sont d'autant plus vives que la tendance, au vu du budget primitif 2013, semble s'inscrire dans une volonté durable de perte d'influence de notre collectivité et une perte de son autonomie financière. Faute de moyens et de volonté politique, nous voilà en perte de vitesse, ramenés au rang des mauvais élèves des départements de notre strate.

C'est la raison pour laquelle, sans surprise je pense, nous nous prononcerons contre le compte administratif 2012 du Conseil général des Alpes-Maritimes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Quelques mots très brefs, MM. VICTOR et VINCIGUERRA, pour répondre à vos remarques. Je ne reviendrai pas sur le débat politique que nous avons eu. Quelques mots pour récuser l'approche que vous formulez selon laquelle nous aurions aujourd'hui des positions variables selon que l'on se trouve dans la majorité ou dans l'opposition. Je pense que l'honnêteté devrait vous conduire à reconnaître que nous avons engagé ici dès 2009, et nous sommes peut-être les seuls à l'avoir fait, une politique qui allait dans le sens d'une réduction forte de nos dépenses et qui s'inscrivait à l'inverse de tout ce que disait l'ensemble des collectivités locales, à savoir qu'aucun effort n'était nécessaire.

Nous avons conduit un effort de rationalisation dès 2009. J'ai souligné à plusieurs reprises – et vous pourrez lire les procès-verbaux, en réponse d'ailleurs à des interventions de vos groupes puisque c'est vous qui êtes manifestement sélectifs – que la question des transferts liés à nos prestations, et je crois avoir évoqué les chiffres chaque année, était une vraie question et que plus nous avancions, plus elle placerait les départements dans une situation extrêmement périlleuse.

Vous décrivez, M. VINCIGUERRA, un tableau qui se veut particulièrement sombre. Je n'ai pas moi-même nié la difficulté de la situation. Il suffit d'ouvrir le magazine *Le Point* qui recense ce mois-ci la qualité de gestion des villes et des départements de France pour voir que notre département se situe dans le premier tiers des départements les mieux gérés. Dans des conseils généraux qui relèvent dans la plupart des cas de la gestion de vos amis, la situation est quasiment une situation de faillite ou de cessation de paiement. Aujourd'hui, je vous appelle donc à un peu plus de modestie, et je veux simplement préciser la réalité des chiffres, puisque vous les avez manifestement un peu tronqués.

Tout à l'heure, vous avez feint de parler de lapsus. Je n'ai naturellement pas évoqué 130 M€ d'épargne de gestion par habitant. J'ai parlé de 130 M€ d'épargne de gestion, et j'ai dit en même temps que nous étions, en matière d'épargne de gestion par habitant, à la meilleure position nationale. Je le maintiens.

A propos des 130 M€, vous indiquez qu'ils se sont considérablement dégradés par rapport au compte administratif de 2011. C'est vrai. Prenons la réalité des chiffres. L'épargne de gestion est l'indicateur le plus pertinent. C'est la différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses de fonctionnement. En 2011, nos recettes de fonctionnement étaient d'un peu plus de 1,15 milliard d'euros. Nos dépenses de fonctionnement s'établissent traditionnellement autour de 960 M€. En 2011, notre épargne de gestion a été restaurée. Elle avait atteint un niveau record en 2007 à 206 M€. Elle était ensuite tombée, au moment de la crise de 2009, qui avait déjà vu une baisse de nos droits de mutation de 110 M€, à 95 M€. Nous avons restauré, au prix des économies que j'ai formulées tout à l'heure, mais c'est vrai également au prix de la remontée des droits de mutation, cette épargne de gestion pour la porter à 215 M€ en 2011, ce qui correspondait à une restauration forte de nos marges.

Nous avons, en 2012, enregistré 130 M€ d'épargne de gestion. C'est le meilleur chiffre de tous les départements de France, permettant de dégager ainsi des marges. Je maintiens ce chiffre.

Pourquoi passons-nous de 215 M€ à 130 M€ ? C'est parce que dans ce cadre figurent 50 M€, presque 60 même, de dotation de transfert à la Métropole. Ces 50 M€ recouvrent notamment les 28 M€ liés aux investissements routiers qui préalablement étaient inscrits dans la section d'investissement. A périmètre constant, l'honnêteté doit vous conduire à ajouter ces 50 M€, puisqu'il y a également le remboursement du capital de la dette qui a été transféré à la Métropole. Nous en arrivons déjà à 180 M€.

Là-dessus, la dotation de péréquation est passée de 21 M€ en 2011 à 35 M€ en 2012, soit environ 15 M€ supplémentaires. 130 plus 50 plus 15, nous en sommes très exactement à 195 M€. Il y a une restriction de notre épargne de gestion qui est de 20 M€ sur cet exercice 2012, sachant que nos recettes de droits de mutation ont baissé de 30 M€. La diminution de cette épargne de gestion ne traduit donc en aucun cas un élément de dégradation qui relèverait de notre gestion. Au contraire, nous avons continué de resserrer nos dépenses. Elle relève simplement de trois paramètres totalement extérieurs. Niez-vous que nous ayons perdu 30 M€ de droits de mutation ? Niez-vous que nous ayons une dotation de péréquation de 15 M€ supplémentaires par rapport à 2011 ? L'écart se situe ici. C'est la vérité des chiffres. Vous basez tout votre raisonnement sur une argumentation, excusez-moi de vous le dire, qui est totalement fausse.

Que ce soit sur l'épargne de gestion, sur l'épargne nette ou sur l'épargne brute, nous sommes à la première, à la troisième ou à la cinquième place des départements de France, ce qui je crois, dans le contexte actuel, est le signe de notre bonne gestion.

Vous estimez de façon, permettez-moi de vous le dire amicalement, un peu contradictoire que nous n'avons pas assez fait d'économies sur le fonctionnement, puisque nous sommes en gros au même niveau. J'aimerais que vous trouviez beaucoup de départements ayant réussi en quatre ans à stabiliser leurs dépenses de fonctionnement. De 2009 à 2012, nous sommes à – 5 M€. Nous pouvons dire que c'est une stabilisation. La réalité est quand même une baisse, même si elle n'est que de moins 0,5 %. La plupart des départements ont sur cette période augmenté leurs dépenses de fonctionnement de 10 %, ne serait-ce qu'en intégrant l'inflation. Nous ne l'incluons pas dans cette stabilisation, ce qui signifie qu'en euro constant, nos dépenses de fonctionnement ont diminué de presque 10 % sur la période.

Vous soulignez vous-même qu'il y a une pression à la hausse des dépenses sociales. Cela signe l'ampleur de l'effort d'économie consenti par le Conseil général. Je le revendique, mais vous le contestez puisque vous réclamez en permanence, comme l'a fait également M. VICTOR, l'augmentation de telle ou telle dépense, la satisfaction de telle ou telle revendication sociale par rapport aux personnes qui manifestent.

Sur l'épargne de gestion, vous avez tort. Nous avons continué de dégager des marges. Sur les économies, vous avez tort. Nous avons réalisé, pour employer une dialectique propre au gouvernement actuel, un choc d'économie qui nous a permis d'avoir ces marges. Si nous n'avions pas fait ces 110 M€ d'économies, où en serions-nous au niveau de l'épargne de gestion ? Nous en serions à plus 20 M€, c'est-à-dire à rien. Nous n'aurions plus aucune capacité d'intervention. Bien sûr, vous avez cité des chiffres en diminution, mais l'honnêteté aurait dû vous conduire à évoquer tout ce qu'ont fait les autres départements. La tendance est la même.

Je reviendrai sur les dépenses sociales, et je vous inviterai à lire un reportage intéressant de la *Gazette des communes* qui reprenait les politiques mises en place par l'ensemble des départements au niveau de la réduction des dépenses sociales. M. VALLINI, Président du Conseil général socialiste de l'Isère, et personnalité pour laquelle j'ai d'ailleurs la plus grande estime, a annoncé la fermeture de trente places en maisons d'enfants à caractère social, ce qui représente 180 emplois en équivalent temps plein. Le Conseil général de la Seine-Maritime, assez proche de M. FABIUS, a indiqué la réduction de moitié de l'enveloppe de la prévention spécialisée. Paris a également annoncé une diminution importante de certains engagements sociaux. C'est une obligation. Votre discours est totalement contradictoire. Il faut que nous rationalisions ces dépenses.

M. VICTOR, vous parliez d'une baisse de l'engagement pour les personnes âgées. Je ne vous laisserai pas dire cela. Il y a une diminution qui est purement comptable. Sur la prise en compte de l'action sociale et de la solidarité sociale pour les personnes âgées, notamment l'APA, nous versions préalablement la dotation pour les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes de façon forfaitaire, ce qui conduisait le Conseil général à faire une avance de trésorerie aux établissements. Désormais, nous ne versons que le reste à charge, c'est-à-dire ce que les personnes âgées paient à l'établissement en déduction de ce que nous leur donnons comme allocations, ce qui explique que mécaniquement, il y a cette baisse. Nous n'assurons plus la trésorerie de certains établissements, nous avons évité certaines erreurs. Il est faux de dire que nous avons réduit pour les personnes âgées. C'est une grossière erreur, voire un grossier mensonge que de prétendre cela. L'APA pour les personnes âgées est naturellement la même pour chaque personne. L'engagement global pour les établissements est plus faible puisque nous avons en 2011, avec application en 2012, modifié ce mode de calcul. Nous ne versons que le reste à charge aux établissements, et non plus l'avance globale. Il s'agit d'une modification importante qui est aussi le signe d'une bonne gestion de notre Conseil général.

Sur la dette, M. VINCIGUERRA, vous pouvez raconter ce que vous voulez. Le stock de dette du Conseil général des Alpes-Maritimes au 1er janvier 2013 n'est pas de 853 M€ comme vous l'avez dit mais de 843 M€. Là aussi, si nous prenons les autres départements, nous sommes aujourd'hui, par stock de dette par habitant, dans la partie la plus élevée du tableau, mais nous ne sommes pas au premier rang. C'est une préoccupation pour moi et c'est un engagement depuis que je suis Président de faire diminuer cette dette. Nous avons réussi à la faire baisser de 2010 à 2011. En revanche, nous n'y sommes pas parvenus en 2009 puisque nous nous étions engagés dans le plan de relance qui nous a conduits à aller plus loin et à poursuivre les grands chantiers d'investissement en cours. Mon objectif est très clairement la réduction de la dette, et cette diminution est en cours. Le stock de dette est à un niveau qui nous permet de ne pas être inquiets sur cette situation et d'amorcer la réduction de notre dette.

Vous dites ensuite, là aussi de façon assez contradictoire, que les dépenses de fonctionnement sur le personnel n'ont pas suffisamment baissé. Je peux vous annoncer qu'elles vont diminuer encore plus pour vous donner peut-être satisfaction, puisque nous allons continuer dans ce sens, à réduire le nombre d'agents qui sont dans notre collectivité. C'est là une source d'économies extrêmement importante. En même temps, nous veillerons à la qualité du service public. Cette contradiction de déclarer à la fois « vous n'avez pas fait assez d'économies » et « il faut dépenser plus », sans dire pour autant s'il faut recourir à l'emprunt ou à l'impôt... M. VINCIGUERRA, si vous nous affirmez que nous ne dépensons pas assez, j'en conclus que vous estimez qu'il faudrait que nous dépensions plus. Si nous dépensons plus, il faut nous indiquer comment vous financez ces dépenses nouvelles, l'Etat réduisant ses dotations de transfert et les dotations de compensation étant diminuées.

Il nous reste deux choix : celui de la fiscalité ou celui du recours à l'emprunt. J'ai cru comprendre que vous estimiez qu'il y avait trop de dette. Si vous êtes rationnel avec votre discours, il ne faudrait pas accroître l'endettement, sauf s'il s'agit d'un discours de tribune et que vous nous dites en même temps « il y a trop de dette » et « allez-y il faut augmenter l'endettement ».

J'en conclus qu'une nouvelle fois, votre seule solution, puisque finalement c'est la seule idée originale des socialistes, c'est l'augmentation de l'impôt et de la fiscalité. Vous êtes drogués à l'impôt. La majorité gouvernementale actuelle est droguée à l'impôt et aux taxes. Voilà la conclusion de votre propos M. VINCIGUERRA : il faut dépenser plus et il faut donc taxer plus. C'est l'inverse de la position de la majorité. Nous voulons dépenser moins, et nous n'augmenterons pas la fiscalité départementale.

M. VINCIGUERRA.- Vous me faites dire ce que je n'ai pas affirmé, vous permettant ainsi d'aboutir à des conclusions auxquelles je n'arrive pas. En termes de rhétorique, cela s'appelle un syllogisme. Vous avez parfaitement le droit de le faire, puisque c'est vous qui occupez la tribune, pas moi.

Vous souhaitez que nous raisonnions à périmètre constant pour l'épargne, mais vous vous en dédouanez pour l'encours de dette. Il y a une contradiction dans votre discours, et il faut bien que je la relève. En outre, je n'ai pas sollicité la hausse des dépenses sociales. Regardez ce que j'ai dit. C'est écrit, je vous le donnerai, et vous l'aurez de toute façon. Je vous demande seulement la sanctuarisation de ces dépenses sociales, ce à quoi vous vous êtes vous-même engagé. Je souhaite simplement que vous teniez vos engagements.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, je ne vous dis pas qu'il faut les diminuer de manière drastique. Il convient d'examiner ce qui est utile et ce qui ne l'est pas. Je note toutefois que l'actuelle baisse des dépenses de personnel est due essentiellement au transfert de personnel à la Métropole. Vous présentez cela comme quelque chose de positif dans votre gestion. Il s'agit d'un simple transfert. J'en déduis donc que le discours de tribune, c'est vous qui vous le faites. Personnellement, je souhaiterais que nous ayons des discours un peu détachés qui regardent ce qu'est ce département. Je sais que vos marges sont extrêmement difficiles à l'heure actuelle. C'est pourquoi mon intervention n'était pas du tout agressive. J'ai simplement voulu faire ressortir, notamment sur votre utilisation dans deux sens opposés de la notion de périmètre constant, la contradiction où vous vous placez en excluant le compte de l'endettement du périmètre constant et à inclure l'épargne dans un périmètre constant. Il faut choisir.

M. le Président.- Il n'y a rien d'agressif dans votre déclaration, et vous ne l'êtes jamais, c'est bien volontiers que je vous en donne acte. Mais la non-agressivité dissimulait l'erreur. Votre propos, et je crois l'avoir rectifié, comportait beaucoup de contradictions et d'erreurs. Les dépenses sociales sont plus que sanctuarisées. C'est un gigantesque paquebot qui avance avec une augmentation qui était il y a quelques années de 5 à 6 % par an, et qui reste maintenant de 1 à 2 %. Mais quand les 2 % de hausse s'appliquent à 500 M€, vous voyez chaque année l'impact que cela peut avoir. Nos missions de solidarité humaine sont essentielles, et il ne s'agit pas de les altérer. Je crois au contraire que nous les avons largement développées au cours des années écoulées.

Nous avons ouvert plusieurs centaines de lits d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes : 2 300 lits autorisés, 1 200 lits ouverts aujourd'hui et environ 1 500 à la fin de l'année 2013. Nous avons autorisé 700 lits d'hébergement pour les personnes handicapées. Ils sont tous ouverts. J'ai inauguré il y a quelques jours un établissement de 70 lits à Vence, et récemment d'autres établissements ont également été inaugurés à Antibes. Chaque projet avance bien. Nous avons rattrapé des retards considérables en la matière. Nous assumons naturellement nos compétences concernant les allocations, qu'il s'agisse de l'APA, de la PCH ou le RSA, avec les tensions que vous soulevez.

Nous disons, et je le redis à ceux qui manifestent, que nous imposerons à nos prestataires, notamment aux associations qui œuvrent dans le champ social, les mêmes efforts de rigueur et de gestion auxquels nous nous astreignons pour l'administration départementale. Personne ne saurait être exonéré de cette démarche. Il faut que ces associations le comprennent. Afin de poursuivre cette mission tournée vers la solidarité humaine, l'enjeu n'est pas que des structures vivent de l'argent du Conseil général, mais que la mission sociale soit exercée au bénéfice de ceux qui en ont besoin, dans de bonnes conditions et le plus largement possible. Je vous mets au défi de démontrer le contraire. Nous avons amplifié la force, l'impact, la pertinence, la rationalité et l'utilité de nos dépenses liées aux missions sociales. Nous continuerons de le faire.

Vous n'avez pas répondu à la seule question que j'ai posée. Vous reconnaissez que la situation est tendue. Comment prétendre le contraire ? Elle n'est pas difficile que pour les Alpes-Maritimes. Elle l'est pour l'ensemble des départements de France dont les deux tiers sont au bord de la faillite. Le Premier Ministre doit d'ailleurs annoncer des pseudo-mesures d'urgence pour éviter la cessation de paiement de certains départements qui sont aujourd'hui en défaut de trésorerie pour payer leurs fonctionnaires.

Nous sommes très loin de cette situation. Nous nous situons dans le peloton de tête des départements avec ce chiffre que j'ai cité tout à l'heure – nous pouvons en débattre - et qui démontre que nous sommes encore un des départements qui a le plus de marge de manœuvre. Mais en même temps, il y a ces tensions que j'ai indiquées au début de mon propos, dont la baisse des droits de mutation et l'augmentation des dépenses sociales. Il faut en tenir compte. De quelle manière ? Vous ne répondez pas. Vous affirmez que nous n'avons pas assez diminué les dépenses. Vous souhaitez en même temps de façon ponctuelle et très contradictoire augmenter telle ou telle dépense. Vous parlez de la dette, mais vous ne répondez pas sur le niveau de la dette. Faut-il aller plus loin ? Donc il reste l'impôt. Vous ne répondez pas là-dessus. Si vous dites non aux trois… Vous avez le privilège, même si cela n'en est pas forcément un, d'être dans l'opposition, vous pouvez donc dire n'importe quoi. Personne ne vous sanctionnera. Vous n'avez pas la responsabilité de cette gestion. Vous tenez des propos contradictoires. Souligner à la fois qu'il y a trop de dette et vouloir qu'il y ait plus de dette à la sortie, mettre en avant que nous ne réduisons pas assez les dépenses et en réclamer d'autres, c'est tenir un discours contradictoire, non rationnel et qui est le monopole de ceux qui n'ont pas la charge de gérer.

Nous, nous avons la responsabilité de gérer, de dire la vérité. Cette vérité est difficile. Elle nécessite du courage et implique de réformer les collectivités locales. Ce n'est sûrement pas le texte absurde que vous proposez, qui crée des échelons supplémentaires et de la complexité au lieu de simplifier, comme s'y était engagé le précédent gouvernement, qui va améliorer les choses pour les collectivités locales. Elles doivent être engagées dans la voie de la réforme. Il faut qu'elles dépensent, non pas moins mais mieux.

Il convient également de réduire le nombre de fonctionnaires locaux. Le nombre de fonctionnaires a augmenté d'un million en vingt ans dans les collectivités locales ! Est-ce que le service rendu au public est de meilleure qualité aujourd'hui, alors qu'il y a très exactement 800 000 fonctionnaires locaux dans les mairies, les régions, les intercommunalités, les départements en France ? Est-ce que sincèrement nous nous portons mieux dans nos départements qu'au début des années 90 en matière de service public ?

Un million de fonctionnaires de plus, c'est une folie ! Et vous voulez continuer dans cette folie ! Vous n'avez pas le courage de renoncer ni de baisser les dépenses publiques. Nous, nous l'avons. Nous ne nions pas qu'il existe des difficultés. Ce sont en plus des difficultés que vous créez au plan national, ou en tous cas que vous amplifiez considérablement par vos erreurs. Nous prenons nos responsabilités, nous diminuons nos investissements, nos conservons nos marges d'intervention. Nous les plaçons là où il y a le plus d'impact pour la croissance et l'emploi, et nous continuerons dans cette voie.

Mme GIUDICELLI.

Mme GIUDICELLI.- Je voulais simplement rappeler que la commission des finances, qui a eu lieu il y a quelques jours, ne s'est tenue qu'en présence de Xavier BECK et de moi-même, sans un seul élu de l'opposition. Je le regrette, puisque tout le service des finances était présent, avec toutes les preuves et documents dont ils pourraient avoir besoin. Entendre des chiffres erronés et des propos inexacts, je n'irai pas jusqu'à dire que c'était désagréable, mais pour le moins inéquitable.

M. le Président.- Bien. Mme GIUDICELLI a raison de souligner que certains doivent gérer, et d'autres commenter. C'est le lot de toute opposition.

Avant de passer la parole à Benoît KANDEL qui va nous présenter les chiffres et l'architecture du compte administratif, je veux remercier notre administration départementale, sous l'autorité de Christian OLIVERES, qui a eu à mettre en œuvre ces décisions budgétaires et ce compte administratif 2012, dans un contexte extrêmement difficile et contraint. Il est naturellement beaucoup plus difficile de conduire une économie de 110 M€ plutôt que de faire l'inverse. Je remercie les services sous l'autorité de Christian OLIVERES à qui je redis toute ma gratitude et toute ma reconnaissance pour son action pendant quatre ans à la tête des services de notre collectivité.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET AFFECTATION DU RESULTAT

M. KANDEL.- Je voudrais faire très brièvement écho à la très belle citation utilisée par Jacques VICTOR à la fin de son propos tout à l'heure pour vous dire que je ne vais pas vous dessiner un mouton, mais simplement les contours de notre compte administratif 2012. J'ai naturellement beaucoup de plaisir à le présenter au nom de notre majorité et de vous-même, M. le Président, puisque les orientations budgétaires que vous avez fait prendre à cette collectivité à partir 2009 sont à la fois courageuses, clairvoyantes, et visionnaires. Si elles n'avaient pas été prises, notre collectivité serait assurément aujourd'hui dans une situation extrêmement compliquée pour faire face à ses obligations.

Le compte administratif 2012 présente, après reprise du résultat 2011, un excédent de clôture de 23,7 M€. Il est ainsi arrêté :

- dépenses de fonctionnement hors dette : 992,3 M€ ;
- recettes de fonctionnement : 1 161 200 000 € ;
- dépenses d'investissement hors dette : 191 M€ ;
- recettes d'investissement : 152,2 M€ ;
- annuité de la dette (capital et intérêts) : 90,4 M€.

Les recettes s'élèvent à 1 313 400 000 €. Les recettes de fonctionnement sont en diminution de 35 M€ par rapport à 2011, le Département ayant enregistré une nette baisse des droits de mutation de 30 M€, comme vous l'avez expliqué précédemment. Ainsi, le montant des droits de mutation encaissés en 2012 représente 319,4 M€, contre 349,4 M€ en 2011.

Les recettes fiscales s'élèvent à 386,7 M€, en augmentation de 10 M€ par rapport à 2011. Elles comprennent la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau, et les compensations versées par l'Etat.

En section d'investissement, les emprunts ont été mobilisés à hauteur de 83,4 M€, et le fonds de compensation de la TVA s'élève à 20,3 M€. Les dépenses réelles totales s'élèvent à 1 310 300 000 €. Depuis 2004, la priorité a été donnée à l'investissement afin de réaliser les grands programmes d'équipement nécessaires à notre département. Ce niveau exceptionnel d'investissement a été maintenu en 2009 par l'exécution du plan de relance afin de soutenir l'économie locale. Nous nous situons désormais à un niveau d'investissement comparable à celui des autres départements de même strate démographique, soit 191 M€ hors dette.

La rationalisation des dépenses liées au fonctionnement de l'administration départementale a permis de stabiliser les dépenses de fonctionnement hors dette en-dessous des 960 M€. A périmètre identique par rapport aux années antérieures, c'est-à-dire hors fonds de péréquation des droits de mutation, et après neutralisation de l'effet Métropole, elles sont, pour la première fois, en diminution par rapport à l'année précédente. Elles s'élèvent en effet à 958,7 M€, contre 959,4 M€ au compte administratif 2011.

Les dépenses d'action sociale, domaine d'intervention prioritaire de notre collectivité, sont en progression par rapport à 2011 et représentent 503 M€.

Je vous propose pour conclure de prendre acte des résultats de clôture :

- excédent cumulé de la section d'investissement : 112 929,16 € ;
- excédent cumulé de la section de fonctionnement : 23 610 378,15 €.

L'excédent d'investissement sera reporté en recettes d'investissement et l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement.

Voilà M. le Président pour ce compte administratif 2012.

M. le Président.- Je vous remercie. Je vais me retirer pour laisser la tribune au premier vice-président, Charles-Ange GINESY, pour procéder aux opérations de vote, comme nous l'impose la loi. Je profite de ce moment pour saluer la présence dans les tribunes du Conseil municipal des jeunes de La Trinité, accompagné par l'adjointe au maire de La Trinité, Marie-France MALOUX. Le Conseil municipal des jeunes de La Trinité comprend seize conseillers municipaux qui ont été conviés par notre ami Honoré COLOMAS, conseiller général du treizième canton et donc de La Trinité. Brillant, remarquable et efficace conseiller général qui œuvre au quotidien pour La Trinité.

Le Président quitte la salle des délibérations.

M. GINESY.- Après toutes ces explications, il me reste à soumettre, en l'absence du Président, le compte administratif 2012 et l'affectation du résultat, à l'approbation de l'assemblée.

Je vous remercie. Le compte administratif 2012 est donc adopté à l'unanimité de la majorité, moins les membres de l'opposition.

Le rapport n° 1, mis aux voix, est adopté à la majorité. Opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste de Mme GOURDON et MM. ALBIN, CONCAS, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR, VINCIGUERRA.

Je propose à M. KANDEL de présenter les budgets annexes afin que nous procédions à leur vote avant de faire revenir M. le Président et que nous évitions ainsi des allers-retours.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DES BUDGETS ANNEXES

M. KANDEL.- Je vais vous présenter simultanément les rapports n° 2 et 3.

Pour le CICA, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement fait apparaître un déficit cumulé fin 2012 de 51 706,82 €. Après reprise du résultat antérieur, la section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 51 706,82 €. L'excédent de fonctionnement est affecté en totalité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Concernant le laboratoire vétérinaire départemental, la section d'investissement présente un excédent de 4 053,18 €. Elle présente un déficit cumulé pour la section de fonctionnement de 4 053,18 €. Le déficit de fonctionnement est reporté en dépenses au compte 002 en section de fonctionnement. L'excédent d'investissement est reporté en recettes d'investissement. Le nouveau taux de déduction de la TVA applicable en 2013 s'établit quant à lui à 95,99 %.

Pour le cinéma Mercury, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 277 909,89 €. La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 368 672,30 €.

L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 277 909,89 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde, soit 90 762,41 €, est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

En ce qui concerne ensuite le port de Nice, la section d'investissement présente un excédent cumulé de 1 985,87 €. La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 136 160,23 €. L'excédent d'investissement est reporté en recettes d'investissement. L'excédent de fonctionnement, quant à lui, est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Pour le port de Villefranche-Santé, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 54 025,54 €. La section de fonctionnement, toujours après reprise du résultat antérieur, présente un excédent cumulé de 99 753,70 €. L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 54 025,54 €, le solde étant affecté en recettes de fonctionnement au compte 002 pour 45 728,16 €.

Pour les ports en gestion concédée, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 107 492,35 €. La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 214 228,56 €. L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 107 492,35 €, le solde de 106 736,21 € étant affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Enfin, concernant le parking Silo, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un excédent cumulé de 41 238,46 €. La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 67 265,59 €. L'excédent d'investissement est reporté en recettes d'investissement. L'excédent de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement.

Voilà pour les rapports n° 2 et 3.

M. GINESY.- Je vous remercie. Avez-vous des questions sur les budgets annexes ? M. VICTOR.

M. VICTOR.- Sortons-nous le budget du CICA des budgets annexes ?

M. GINESY.- Nous allons soumettre au vote chaque budget annexe.

Le compte administratif du budget annexe du CICA, mis aux voix, est adopté à la majorité. Opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste de Mme GOURDON, et de MM. ALBIN, CONCAS, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR, VINCIGUERRA.

Le compte administratif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du port de Villefranche-Santé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2012 DES BUDGETS ANNEXES

M. GINESY.- Je soumets à votre approbation le rapport n° 3 présenté précédemment par M. KANDEL.

L'affectation des résultats 2012 du budget annexe du CICA, mise aux voix, est adoptée à la majorité. Opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste de Mme GOURDON et MM. ALBIN, CONCAS, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR et VINCIGUERRA.

L'affectation des résultats 2012 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2012 du budget annexe du cinéma Mercury, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2012 du budget annexe du port de Nice, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2012 du budget annexe du port de Villefranche-Santé, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2012 du budget annexe des ports en gestion concédée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2012 du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. GINESY.- Je vous remercie. Nous pouvons demander au Président de reprendre la présidence de la séance.

Le Président réintègre la salle des délibérations.

M. le Président.- Merci beaucoup. Nous allons évoquer le compte de gestion du comptable. Mme GIUDICELLI, vous avez la parole.

4. COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE – EXERCICE 2012

Mme GIUDICELLI.- Merci M. le Président. Nous vous soumettons pour approbation le compte de gestion présenté par le payeur départemental. Après les opérations de pointage et de mise en concordance, les résultats du budget principal et de chacun des budgets annexes sont strictement conformes aux différents comptes administratifs correspondants. Je ne vous donnerai donc que deux chiffres. Au budget principal, nous avons 1 443 096 807,32 € en dépenses, et 1 538 625 187,07 € en recettes. Je ne reprendrai pas tous les chiffres des budgets annexes puisqu'ils viennent d'être évoqués dans le compte administratif. Je vous demande d'en délibérer.

Le payeur quitte la salle des délibérations.

M. le Président.- Je vous remercie. M. le payeur est sorti de la salle. Je mets donc aux voix les comptes de gestion du comptable.

Le rapport n° 4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je vous remercie. Nous pouvons demander à M. le payeur départemental de regagner l'hémicycle. Je le remercie d'ailleurs puisqu'il va lui aussi quitter dans quelques jours le département des Alpes-Maritimes.

5. DISPOSITIONS FINANCIERES DIVERSES

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit de six dispositions :

- Effectuer des virements de crédits entre chapitres, sans modification des équilibres généraux par section votés au budget primitif ;
- Approuver la tarification des activités proposées aux seniors et donner délégation à la commission permanente pour approuver tout complément et modification de cette tarification ;
- Engager les subventions au titre de la campagne 2013 pour le nettoiement mécanique des plans d'eau ;
- Déterminer l'enveloppe destinée à financer les bourses de mobilité à l'international sur critères d'excellence pour l'année universitaire 2013-2014, pour les étudiants de l'Université de Nice-Sophia Antipolis ;
- Approuver l'octroi d'une subvention d'investissement pour l'achat, par l'association PEP 06, d'une piste de marche électronique transportable destinée aux personnes âgées en établissement ;
- Fixer le tarif du nouveau séjour thématique organisé en août 2013 à l'école départementale de Valberg.

M. le Président.- Merci. M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- Je souhaite tout d'abord revenir sur la question de la commission des finances. C'est une commission que nous suivons régulièrement pour son importance et les débats qui s'y déroulent. Si nous étions absents, c'est tout simplement en raison d'un changement d'horaire, avec une nouvelle heure un peu insolite qui posait problème aux conseillers généraux dont quelques-uns exercent une activité professionnelle.

Cela m'amène à formuler une question que j'aurais certainement posée en commission. Parmi les virements de crédits, j'aurais voulu avoir une précision sur ce que recouvre la ligne 915 « Action sociale (hors RMI) » : moins 2,925 M€. Quelle est la raison de cet important glissement ?

M. le Président.- Il s'agit globalement d'ajustements de ligne à ligne par rapport au niveau de consommation en milieu d'exercice 2013. Vous avez bien noté que nous ne procédions pas au vote d'une décision modificative aujourd'hui. Nous ajustons donc de ligne à ligne, dans le cadre autorisé, en fonction de la consommation des crédits. Là où il y a des niveaux de tension, nous abondons les lignes au détriment de celles, dans le même chapitre, qui sont à des niveaux de consommation moins tendus. Mais nous vous donnerons la réponse précise.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Nous avions sollicité, lors de la réunion de l'assemblée départementale de décembre me semble-t-il, la communication d'un baromètre de l'exécution du budget et notamment des entrées DMTO. Vous faites le point oralement à chaque plénière, mais il est important que nous soyons destinataires d'un document sommaire qui nous permette d'évaluer les choses et d'y voir clair. Vous vous y étiez engagé.

M. le Président.- Il n'y a aucun problème. Nous pourrons vous transmettre mensuellement le chiffre des droits de mutation et la comparaison avec l'exercice précédent. C'est un chiffre public, et il vous sera communiqué bien volontiers.

Le rapport n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. Mme GIOANNI et M. MASCARELLI ne prennent pas part au vote.

M. le Président.- Je note avec satisfaction que même si vous rejetez le compte administratif, vous votez pour les dépenses que nous engageons. Ce n'est pas forcément d'une très grande cohérence, mais c'est l'apanage de l'opposition que de contester les recettes et de voter les dépenses. Nous, nous avons la gestion des deux, et nous l'assumons.

6. SAEM SACA – LIQUIDATION AMIABLE – CONVENTION DE CESSION DE CREANCES

Mme GIUDICELLI.- La SAEM SACA est depuis le 10 avril 2012 en procédure de dissolution amiable. Alors que la société n'a plus d'activité ni de personnel, la procédure de liquidation est aujourd'hui bloquée dans l'attente du recouvrement de créances de l'Etat qui n'est prévu qu'en 2015 et 2016.

Nous vous proposons la signature d'une convention de cession de créances afin d'accélérer la liquidation de la société. Les créances s'élèvent à 143 574 €, étant précisé bien-sûr que cette somme sera retranchée du montant dû par la SAEM au Département.

Le rapport n° 6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. MM. BLANCHI, CESARI, GUMIEL, MORANI et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

M. le Président.- Je vous remercie. Je passe la parole à M. GINESY pour le rapport n° 7 relatif à l'aménagement numérique des Alpes-Maritimes. Ce rapport est important pour préparer la croissance et l'avenir de notre département. Nous sommes au cœur de ces dépenses d'avenir que nous voulons privilégier et soutenir.

7. AMENAGEMENT NUMERIQUE DES ALPES-MARITIMES

M. GINESY.- Merci M. le Président. Vous le soulignez à juste titre, ce dossier est éminemment important. Je veux d'ailleurs vous remercier pour la confiance que vous me témoignez en me le laissant rapporter, et surtout en m'apportant tous les moyens qui ont été nécessaires pour l'élaboration de ce schéma départemental du numérique.

Avec Christian OLIVERES, Mme THEROND, M. MOREAU, il y a vraiment eu de la part de l'administration une volonté de nous aider sur ce sujet. Sur le terrain, Laurent FERAUD a été un opérateur qui nous a permis de conduire l'élaboration de ce schéma dans un contexte qui progresse vite. Il n'est pas toujours facile de pouvoir avancer en cadrant les bons choix techniques, avec également l'évolution de la législation.

Le schéma présente deux moments importants : tout d'abord un choix fort qui a été pris autour de la fibre optique, et la mise en œuvre d'un syndicat mixte départemental d'aménagement du numérique. En termes de contexte, en 2013, 25 % de la croissance mondiale reposent sur l'économie du numérique. De plus, 150 des 500 plus grandes entreprises européennes sont issues des technologies de l'information et de la communication. En France, près de 4 % du PIB sont générés par l'économie du numérique, avec des prospectives à 5,5 % dès 2015. La Caisse des Dépôts et des Consignations prévoit la couverture nationale du très haut débit dès 2015, avec 20 milliards d'euros de valeur ajoutée et des dizaines de milliers d'emplois.

A l'heure où de nombreux experts tirent la sonnette d'alarme sur un éventuel décrochage de la France en matière d'investissement dans les technologies d'avenir et dans le numérique en particulier, c'est pour nous un véritable engagement politique, une politique ambitieuse et de conviction.

A l'échelle nationale, avec Nicolas SARKOZY, Hervé MAUREY avait été chargé d'une mission sur le très haut débit. Le grand emprunt avait affecté 4 milliards d'euros sur le déploiement du haut débit. Le coût de ce déploiement sur l'ensemble du territoire national représente plus de 25 milliards d'euros pour l'option basse et jusqu'à 30 à 35 milliards d'euros sur les options hautes. En France, les opérateurs se sont engagés à couvrir près de 57 % de la population nationale, répartis sur 3 560 communes.

Pour le reste du territoire national, l'actuel gouvernement élabore une feuille de route nationale : le plan France très haut débit. Les recommandations de la mission très haut débit dirigée par Antoine DARODES prévoient et annoncent une enveloppe de subvention de trois milliards d'euros qui sera mobilisée dans les dix prochaines années. Par rapport à l'ensemble du besoin national, il me semble que cette enveloppe est d'ores et déjà bien insuffisante. L'Etat met donc une nouvelle fois les collectivités locales en première ligne sur ce dossier.

L'aide nationale pour les Alpes-Maritimes peut être évaluée à 14 M€, quand le projet de couverture, pour une couverture à 100 %, se chiffre à 139 M€ sur une option basse et à 165 M€ sur une option haute. Pourtant, dans un département de haute technologie et d'innovation comme le nôtre, avec les fleurons de Sophia-Antipolis, de l'OIN de la plaine du Var, des quartiers d'affaires de l'Arénas, l'enjeu économique de la couverture en très haut débit est fondamental.

Il s'agit également d'un enjeu majeur en termes d'aménagement afin que chaque territoire puisse bénéficier d'un nouveau potentiel d'attractivité économique. C'est enfin un enjeu social afin que chaque citoyen ait un accès équitable à cette technologie d'avenir, et que l'administration et les services publics dématérialisés puissent poursuivre leurs efforts.

Fidèle à sa vocation de solidarité humaine et territoriale, et conscient de l'importance de l'économie du très haut débit pour notre avenir, le Conseil général des Alpes-Maritimes pose un objectif clair, volontariste et ambitieux : celui de couvrir à l'horizon 2020 près de 100 % du territoire.

En matière de déploiement du très haut débit, la priorité du SDDAN sera la fibre optique, qui est unanimement considérée comme la technologie la plus performante et durable, avec des perspectives de débit quasi-infinies. D'autres solutions existent mais ce sont des solutions accessoires et de transition, lorsque le déploiement de la fibre n'est pas possible. Il s'agit notamment des solutions satellites, dont les débits sont plafonnés et partagés avec un temps de latence important. Il s'agit aussi de la 4G qui marque un saut qualitatif pour les usages mobiles mais qui ne répondra pas efficacement à des besoins de débits importants et fixes. D'autres technologies apparaissent comme la *Very high speed digital subscriber line* (VDSL) qui représente une amélioration de l'ADSL en l'accélérant sur un kilomètre. Pour nous, cela n'est pas une solution pérenne comme l'est la fibre optique.

De façon très opérationnelle, le SDDAN prévoit une première tranche qui sera finalisable d'ici cinq ans. Elle ciblera les zones les plus denses, en dehors de la zone d'intervention privée, à savoir les communautés de communes des Paillons, des Terres de Siagne, ainsi que l'ensemble des axes valléens. Elle concernera également les sites publics et économiques dont le raccordement à la fibre représente un enjeu essentiel en termes de services aux populations : santé, éducation, et maintien dans l'emploi ou l'activité.

La desserte de ces sites à enjeux nécessitera un réseau fibre optique spécifique dit FttO, qui se différencie de la FttH qui s'adresse aux citoyens. La FttO est une solution d'entreprise. Un approfondissement sera également nécessaire pour intervenir sur le littoral où les opérateurs déploieront la fibre vers les populations d'ici 2020. Cela impose une concertation étroite avec les EPCI compétents en matière de développement économique pour interconnecter l'ensemble des zones d'activité économique de la bande littorale et leur proposer les meilleurs services numériques au meilleur coût. Nous avons là-dessus une bonne réponse et un écho très favorable sur le terrain.

Une deuxième tranche sera finalisable à l'horizon 2020 et assurera la desserte de l'habitat plus isolé ou dispersé pour lequel les déploiements sont les plus coûteux. Cette phase permettra de se rapprocher de l'objectif de 100 % de desserte par la fibre. Les solutions accessoires pourront concerner près de 700 lignes pour la montée en débit, et 2 700 lignes pour le satellite, lorsque le débit de deux mégabits n'est pas disponible et que la fibre ne peut être déployée à moyen terme.

Enfin, la mise en œuvre de ce chantier stratégique demandera une coordination optimum, avec une nécessité de pilotage unique et d'intervention au niveau départemental, comme le précise la loi qui encadre l'élaboration du SDDAN et l'accès aux crédits d'Etat. Dans ce cadre, il vous est proposé de valider dans le présent rapport, dans un objectif de cohérence juridique, technique, opérationnelle et financière, le principe de création d'un syndicat mixte départemental pour la maîtrise d'ouvrage de télécommunications très haut débit intégrant le Département, les sept EPCI couvrant les Alpes-Maritimes à qui il sera proposé de transférer leur compétence en matière d'aménagement numérique, et d'intégrer au sein de ce syndicat, en tant que membres associés, le SICTIAM et le SDEG.

Ce syndicat sera également chargé de mettre en œuvre un nœud de raccordement au réseau mondial internet appelé GIX, adossé à un data center départemental. C'est là M. le Président l'idée que vous avez souhaité développer : apporter un plus pour le département des Alpes-Maritimes. C'est ce qui sera réalisé avec ce GIX. Il reviendra à la commission permanente de solliciter les concours financiers, notamment auprès de l'Etat, de l'Europe et de la Région, dans la mise en œuvre du très haut débit.

M. le Président, mes chers collègues, je vous propose de délibérer sur ce rapport.

M. le Président.- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Comme vient de l'indiquer le rapporteur, le sujet est effectivement de très grande importance. Il a fait l'objet d'un travail d'analyse et de proposition tout à fait remarquable de la part de nos services. Nous tenons à les en remercier et à le souligner. Nous avons également apprécié la concertation qui s'est développée avec les élus et avec les intercommunalités concernées par cette question. Nous sommes évidemment d'accord pour considérer l'enjeu majeur que représente le numérique pour l'avenir, tant pour chacun de nous à titre individuel que pour les entreprises et les services publics.

Néanmoins, au moment de s'engager de façon ambitieuse dans cette voie, il convient de faire le constat du retard pris par notre pays, comme vous le signalez également dans le rapport, ainsi que l'analyse des causes profondes de ce retard dont notre collectivité et les sept intercommunalités du département qui y seront associées vont lourdement subir les conséquences, dans une période où les politiques des gouvernements successifs, du précédent comme de celui-ci, réduisent considérablement nos moyens d'intervention.

Le rapporteur ne l'a abordé que très rapidement : si le service public des télécommunications n'avait pas été démantelé sur l'autel du libéralisme débridé que vous approuvez et de l'ouverture à la concurrence, qui devait être gage d'efficacité nous avait-on dit, c'est l'opérateur public, épaulé par l'Etat, qui aurait assuré le développement du numérique haut débit partout sur le territoire et donc de façon égalitaire, comme cela avait été le cas, et comme d'ailleurs cela peut encore être le cas, avec le développement du téléphone par fil, même si c'est évidemment moins d'actualité aujourd'hui.

Avec l'ouverture à la concurrence, les opérateurs privés, puisqu'ils sont tous privés aujourd'hui, ont tout naturellement décidé de concentrer leurs investissements sur les parties des territoires de notre pays qui sont source des plus hauts profits, et ont délaissé tous les autres. C'est-à-dire chez nous 99 communes sur 163, qui ne représentent certes que 10 à 15 % des habitants, mais aussi de nombreuses petites et moyennes entreprises qui méritent et ont tout autant que les autres besoin de disposer de ce service nouveau de communication.

A travers le schéma qui nous est proposé, il s'agit donc pour notre collectivité, non pas de s'engager dans un cadre partenarial avec les opérateurs, mais d'être contrainte de boucher les trous. Le schéma prévoit l'équipement en fibre optique de toute la partie du département non prise en charge par les opérateurs en trois phases. Nous sommes d'accord avec ce planning ainsi qu'avec le choix des secteurs prioritaires qui sont proposés, avec la nécessité pour les uns et les autres que ce calendrier soit tenu. A défaut, du retard serait à nouveau pris. Nous approuvons également la proposition de constituer un syndicat mixte composé du Conseil général et des sept intercommunalités, avec le SICTIAM et le SDEG comme membres associés. Nous sommes aussi d'accord avec les missions de ce syndicat précisées dans le rapport de façon tout à fait claire.

Quelques observations tout de même. En ce qui concerne les travaux, cela est indiqué, mais il nous paraît essentiel que les opérateurs, qui seront consultés pour une délégation de service public, soient invités à faire une offre, non seulement sur l'exploitation, ce qui les intéresse, mais aussi sur leur niveau de participation au financement des investissements. Ce critère est évidemment particulièrement important compte tenu du risque de financement limité de l'Etat qui s'engage à un niveau bas par rapport au besoin, comme le précédent gouvernement envisageait d'ailleurs de le faire. De ce point de vue non plus, il n'y a pas beaucoup de changements, voire aucun changement.

Autre sujet important : l'amortissement des financements engagés par notre collectivité à travers le paiement des redevances au futur syndicat mixte et indirectement aux collectivités concernées. Si les choses paraissent claires dans le rapport en ce qui concerne le fonctionnement du syndicat mixte, les établissements publics de coopération intercommunale participant au prorata de leur population, il nous semble que pour les investissements, et cela n'est pas précisé, la solidarité devrait jouer. Nous avons en effet deux types d'établissements publics de coopération intercommunale : certains dont les territoires devront être entièrement couverts par l'investissement public ; d'autres dont tout ou partie du territoire, et parfois une grande partie, est déjà couverte par les opérateurs dans la mesure où cela rapporte. Il serait bien, M. le Président, que dans les critères que nous retiendrons – nous n'en sommes pas là mais c'est important – nous envisagions aussi que la solidarité joue entre les différents établissements publics de coopération intercommunale, et pas seulement sur la base du nombre de personnes ou d'entreprises raccordées.

Enfin, concernant le développement du haut débit à l'égard des entreprises et des services publics, hormis quelques secteurs privilégiés, il est proposé dans le schéma que les équipements soient réalisés au coup par coup, en fonction des demandes. Il nous paraîtrait plus rationnel et plus efficace, et nous sommes intervenus en ce sens en commission, que le schéma prévoie le développement de ces réseaux de manière systématique, comme pour les abonnés individuels, et rapide, pour les services publics et pour les secteurs même modestes où sont implantées des entreprises.

Bien entendu, vous l'avez compris, nous approuverons ce schéma.

M. le Président.- Merci pour ce que vous venez d'indiquer en conclusion. Vous approuvez ce schéma. Vous avez fait part de vos propositions. Nous veillerons à les entendre. La création de ce syndicat mixte va justement dans le sens d'une forme de péréquation. Le Conseil général assumera naturellement sa part.

Je remercie Charles-Ange GINESY qui a porté ce dossier. Il s'agit d'un dossier qui a beaucoup avancé aujourd'hui. Je vous propose de voter ce schéma de développement et d'aménagement numérique pour les Alpes-Maritimes. Cela représente vraiment un enjeu essentiel pour l'attractivité de notre territoire. Comme je le disais au début de mon propos, dans un contexte compliqué, nous avançons dans un domaine qui est stratégique pour l'avenir.

C'est la clé de voûte de ce que seront les Alpes-Maritimes de demain, et de notre capacité à attirer des entreprises dans les zones de développement économique fort, dans celles qui constituent la force et le sang vital des Alpes-Maritimes : Sophia, l'OIN, nos grands centres urbains, là où le potentiel d'emploi est important.

En même temps, nous n'oublions pas l'enjeu de ces zones d'investissement public. Comme l'a rappelé Charles-Ange GINESY, le territoire national et donc le territoire départemental ont été découpés de trois façons. La zone très dense, c'est-à-dire la zone d'appel à manifestation d'intérêt d'investir, relève en gros de l'investissement privé. Il y a donc naturellement une rentabilité pour la zone très dense. Pour les Alpes-Maritimes, cela représente 8 communes, mais plus de 450 000 prises potentielles. Nous voyons donc bien que la moitié du potentiel se situe ici, avec un coût faible à la prise. La deuxième partie concerne 56 communes. Il s'agit de la zone d'appel à manifestation d'intention d'investir, qui sera également à la charge des investisseurs. Nous avons enfin 99 communes qui relèvent de la zone d'intervention publique.

C'est là où la puissance publique doit intervenir et où nous devons assumer nos responsabilités, bien sûr avec des aides. Nous espérons qu'elles seront aussi larges que possible. Selon les scénarios et les calendriers, cette zone d'investissement public représente un peu moins ou un peu plus de 150 M€ d'investissement, cela sur une dizaine d'années avec des priorités à cinq ans qu'a rappelées Charles-Ange GINESY, avec un engagement de l'Europe et de l'Etat que nous attendons. L'investissement national prévoit une subvention de trois milliards d'euros de l'Etat, avec des prêts fléchés issus notamment des fonds d'épargne et du Livret A.

Environ 14 à 15 M€ de subvention de l'Etat sont attendus ainsi qu'un engagement de la Région et les subventions de l'Europe. De la première tranche d'environ la moitié sans doute, soit 75 M€, si nous décomptons les subventions, le reste à charge pour nos collectivités serait d'environ 25 M€, c'est-à-dire un investissement moyen de 5 M€ pour ce syndicat mixte sur les cinq années à venir. Il faudra répartir entre les EPCI et le Conseil général, selon des clés que nous étudierons. Je pense que vous craignez qu'il y ait beaucoup de prises dans le Paillon qui, comme vous l'avez souligné, a été retenu comme prioritaire en matière d'installation dans cette zone d'investissement prioritaire. Nous assumerons donc ensuite pour des zones beaucoup plus faibles. Si nous arrivons au bout du plan, 98,7 % des prises seront au très haut débit. Il restera le 1,3 % pour lequel c'est plus compliqué. Il y a des solutions satellitaires, des solutions avec l'augmentation de la capacité du cuivre NRA-ZO.

Je tiens à le souligner aujourd'hui, c'est sans doute le rapport qui porte le plus d'enjeux pour l'avenir. Nous serons parmi les premières collectivités à être opérationnelles en la matière. Actuellement, les contacts que nous avons avec tous les EPCI recueillent une adhésion largement positive pour la mise en place de ce syndicat mixte. Nous allons également mettre en place au moins un GIX, qui est en gros une gare internet sur le très haut débit pour les grandes entreprises qui sont aujourd'hui contraintes de transiter par Paris pour leurs communications très haut débit. Ce GIX va très rapidement être installé dans les Alpes-Maritimes.

Nous le ferons par le syndicat mixte si ça va vite, et en maîtrise d'ouvrage directe du Conseil général si nous allons encore plus vite, afin de ne pas perdre de temps. C'est une priorité.

Nous faisons franchir à notre département un cap vers la modernité par ce rapport, par ce choix, par cet engagement extrêmement important. L'unanimité qui semble se dégager ici atteste de notre volonté commune de faire prendre résolument à notre département le cap du troisième millénaire, et donc de conforter notre attractivité. Notre département a des atouts considérables, géographiques, climatiques, et nous devons fortifier ces atouts, puisque c'est la meilleure garantie de bâtir demain une économie prospère tournée vers les métiers du futur.

Je mets donc aux voix ce rapport.

Le rapport n° 7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. TARIFICATION MULTIMODALE DES AUTORITES DE TRANSPORT DES ALPES-MARITIMES – CONVENTION CADRE ET MODIFICATION DE LA GAMME TARIFAIRE DU RESEAU DEPARTEMENTAL

M. VELAY.- Ce rapport nous propose d'adopter la nouvelle tarification avec le ticket de bus unique qui passe de 1 € à 1,50 €. Il s'agit donc d'intégrer le ticket Azur, et d'approuver une nouvelle convention. Je précise que la commission a quand même souligné qu'il y avait eu une forte progression dans le domaine du transport dans les Alpes-Maritimes. L'abonnement de 10 titres de transport à 10 € sera maintenu pour privilégier les habitués. Voilà globalement ce qui a été dit. Nous verrons ensuite les répercussions financières et l'impact que cela aura sur ces tickets. Il s'agit surtout d'une importante simplification et la suppression du simple ticket de transport à 1 €, puisque cela concernait vraiment des occasionnels et souvent des personnes extérieures au département.

M. le Président.- Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- A propos de l'augmentation du ticket Azur à l'unité, rappelons que le bus à 1 € était une très belle idée pour inciter nos concitoyens à prendre le bus et à laisser un peu la voiture. Cela a bien marché. Mais maintenant, les difficultés nous rattrapent, et nous devons augmenter le tarif à l'unité. S'il faut privilégier les abonnés, les abonnements et les habitués – et je pense que c'est mieux ainsi – le carnet de 10 tickets à 10 € devrait compenser cette augmentation pour les usagers abonnés ainsi que le maintien des tarifs des abonnements.

Si nous regardons du côté des TER, nous observons également qu'avec la carte Zou mise en place par le Conseil régional, des efforts sont faits aussi puisque le train est gratuit pour les collégiens, les lycéens, les étudiants, etc., avec cette carte à 15 € par an. Pour tous les usagers, la carte Zou permet aussi des réductions très importantes, jusqu'à 90 % sur les tarifs.

Nous voyons là que dans la politique des transports et des déplacements, c'est évidemment la politique des abonnements à bas prix qui permettra d'inciter nos concitoyens à prendre les transports en commun. J'attire cependant votre attention sur le fait que le problème des transports en commun de notre département ne réside pas que dans les tarifs. Il est aussi et surtout dans l'insuffisance des infrastructures et dans la gestion des réseaux, malgré les beaux projets que nous avons : la création des lignes de tramway sur Nice et du BHNS à Cannes, bientôt à Sophia, peut-être le funiculaire à Grasse.

Il y a des projets de déplacement et de transport en commun qui vont voir le jour ou qui sont en cours, mais nous constatons que ce sont les mêmes décideurs qui sont aux commandes depuis des années, et nous avons toujours trop d'AOTU, et toujours pas de syndicat mixte départemental unique. Nous venons d'en parler pour le numérique. C'est pareil. Ce syndicat mixte départemental pourrait, seul, rendre cohérent et efficace l'ensemble du réseau départemental. Le SYMITAM était un bon point de départ, mais aujourd'hui, hors les lignes départementales, le réseau est fractionné dans des périmètres que je qualifierai de dépassés, et que les usagers dénoncent pour leur incohérence.

Les transports en commun ne doivent pas s'arrêter non plus au périmètre des intercommunalités. La situation à l'ouest du département est représentative de ces étranglements. Nous remarquons d'autre part que les versements transports des entreprises, qui sont les financeurs des déplacements des salariés, sont souvent très élevés par rapport aux services rendus auxdits salariés.

Il y aurait une harmonisation à demander, à souhaiter et à mettre en place, des réseaux bus-trains afin de correspondre véritablement aux besoins de déplacement de nos habitants, et à développer partout la multimodalité, l'intermodalité, et favoriser les modes doux, c'est-à-dire rendre enfin efficace notre système. Il est important de toujours harmoniser les réseaux bus et train. Il faudrait créer un réseau départemental unique des bus qui pourrait rationaliser et rendre efficients les déplacements est-ouest et nord-sud, et desservir équitablement l'ensemble des territoires au-delà des périmètres aujourd'hui périmés et incohérents.

Nous voterons bien sûr cette délibération, en tablant que le carnet de 10 tickets à 10 € va ramener le tarif à 1 € et satisfaire les usagers abonnés. Mais nous appelons de nos vœux, je le répète, la création de ce syndicat départemental unique qui pourrait répondre plus efficacement aux réels besoins de nos concitoyens dans leurs déplacements et qui souhaiteraient ne plus se trouver piégés dans les embouteillages exponentiels que vous connaissez tous. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Mme GOURDON. Je suis sensible au fait que vous approuviez cette évolution tarifaire qui était devenue indispensable. Je vous rappelle que le ticket unique créé au 1er janvier 2006 concernait d'abord les lignes départementales, avec une harmonisation et une tarification de 1,30 €. Au 1er janvier 2008, il y a eu ce grand pas en avant qui permit de passer à une tarification unique à 1 € sur l'ensemble des lignes du département des Alpes-Maritimes. Nous avions fait à l'époque un pas considérable vers l'harmonisation de l'offre de transport.

J'entends votre message, et je ne peux que l'approuver, sur le nécessaire rapprochement de toutes les autorités organisatrices de transport. C'est un objectif. Il demeure difficile à atteindre, mais je continue d'y travailler.

Au gré du développement de l'intercommunalité que vous avez par ailleurs combattu sur l'ouest du département, je pense que nous pourrions faire une avancée pertinente avec la fusion de SILLAGES et de SITP, ce qui conduirait naturellement à diminuer le nombre des AOT. L'objectif reste celui qui est inscrit dans la philosophie du SYMITAM, c'est-à-dire qu'il y ait une unité dans l'organisation des transports. Nous y parvenons dans les faits, puisqu'il y a cette unité tarifaire. Il y a désormais ce carnet que je vous présente. La carte permettra d'avoir 10 voyages à 1 €, maintenant ainsi le 1 €. C'est important. Vous aurez dorénavant ce carnet que nous allons valider.

Je crois également important de souligner que cette politique conduira, pour le Conseil général, à une économie de 3,16 M€ au titre de l'année 2013, puisque nous arrêterons la compensation qui avait été installée au 1er janvier 2008 pour la Métropole et pour le SITP en contrepartie de la mise en œuvre du tarif à 1 €. Cette compensation s'était élevée à 6 M€ en 2011. Nous l'avons diminuée de moitié pour 2012, et nous la supprimons totalement en 2013 avec une décroissance en paliers. En fonctionnement, le gain pour le Conseil général représentera 6 M€, avec une offre de transport très forte.

Nous avons aussi une politique cohérente sur les infrastructures. Je souhaite mettre en avant la politique extrêmement ambitieuse sur le développement des transports publics dans le département des Alpes-Maritimes. Vous avez tout à l'heure utilisé une phrase dont je ne retrouve pas les termes très précis, mais qui était un peu méprisante en disant globalement : ce sont toujours les mêmes. Grâce au fait que ce soient toujours ceux qui sont choisis par les électeurs de ce département, nous avons considérablement avancé en matière de transport public. Le tarif à 1 € a permis d'augmenter la fréquentation de nos transports publics de 50 %.

Je suis sûr que l'évolution tarifaire que nous avons conduite n'aura pas d'effet négatif, puisque nous demeurons, dans les autorités organisatrices de transport de France, parmi celles qui proposent un coût de transport le plus faible. Depuis 2008, rappelons qu'aucune augmentation n'était intervenue. Nous n'avions même pas intégré les augmentations de TVA ni l'impact de l'inflation. Il y avait même eu une baisse, en euro constant, du coût unitaire de ce ticket.

Nous effectuons un rattrapage et nous confortons en même temps les investissements réalisés sur les transports. Nous le faisons sur les investissements que vous avez rappelés. Je note que vous soutenez à la fois le funiculaire – en tous cas Mme GOURDON, il peut y avoir des divergences entre vous et elles sont légitimes, vous serez peut-être amenés à en parler, d'autant plus qu'un couple se dessine sur ce territoire dans le cadre de la réforme territoriale – puisque vous avez évoqué de beaux projets parmi lesquels le funiculaire et le tramway de Nice. Je soulève qu'il n'y a pas l'unanimité sur l'appréciation de ces projets dans votre groupe, puisque Me CONCAS avait déposé un recours sur le tramway de Nice. C'est tout à fait amical, je souligne qu'il peut y avoir chez vous une culture du débat qui est vive, intense et que je salue. Continuez ces débats, ils sont parfaits.

En tous cas, nous poursuivons pour notre part de financer ces infrastructures. Merci de signaler qu'elles sont importantes, nombreuses, de qualité et ambitieuses. Le Conseil général, dans son plan de transport et d'investissement, fournit un engagement extrêmement conséquent. Entre la prolongation de la ligne 1 du tramway, la ligne 2 du tramway de Nice, le BHNS, les deux TCSP de Cannes et de Sophia, et le funiculaire de Grasse, ce sont presque 90 M€ de subventions qui seront mobilisés ou qui l'ont été par le Conseil général. Il s'agit donc d'un enjeu prioritaire.

J'y ajouterai d'ailleurs les efforts que nous accomplissons pour le ferroviaire sur la ligne Cannes - Grasse. Là aussi, dans le cadre du contrat de projets Etat/Région, le Conseil général est appelé à financer, à stricte parité avec la Région dont c'est pourtant la compétence première, la création notamment de la troisième voie ferrée qui va améliorer le cadencement des TER.

Un regret, mais ne croyez pas que ce soit un effet de répétition. Vous appelez de vos vœux le rapprochement des autorités organisatrices de transport. Je vous rejoins. Il y a un rapprochement entre la Métropole et le Conseil général puisque nous avons une direction unique des transports qui couvre quand même près de 70 % des déplacements recensés dans les Alpes-Maritimes. Certes, il y a peut-être encore des pas à faire, et je souhaite les réaliser sur ce rapprochement institutionnel, mais sur le fond, cela a été fait.

Je regrette une fois de plus, je le redis aujourd'hui, que la Région, qui est de plus en plus absente de notre territoire – on se demande d'ailleurs encore s'il y a une collectivité régionale qui gère quoi que ce soit sur ce territoire –, ait refusé d'aller dans le sens de l'harmonisation tarifaire. Je déplore que ce carnet de 10 ne puisse pas être valable sur les TER. La technologie le permettrait. Nous avons une billettique compatible avec les valideurs et les lecteurs des TER. Je regrette que nous ne soyons pas allés dans ce sens et que la Région ait toujours refusé de mettre en place le 1 €, ou aujourd'hui le 1,50 €. La région Languedoc-Roussillon vient par exemple de mettre en place cette tarification unique sur le 1,50 €. Mme GOURDON, puisque je crois que vous avez un accès un peu plus direct que moi à la Région, d'accord pour que nous procédions à une démarche sur le regroupement de nos autorités organisatrices, mais de grâce, demandez le également à la Région.

Vous parliez tout à l'heure de votre préoccupation sociale. Je considère qu'il est quand même anormal que pour aller à Puget-Théniers, il faille payer 12 € par le train en empruntant la ligne des chemins de fer de Provence, et désormais 1,50 € par le bus. De même, pour se rendre de Cannes à Grasse par le TER de la Région, il faut payer au moins 4 €, contre 1,50 € par le bus. L'effort est là, et j'espère que vous serez notre intermédiaire pour le dire à vos amis du Conseil régional, notamment à son vice-président M. ASCHIERI, dont je connais les liens de proximité avec vous.

Mme GOURDON.- Puisque nous sommes sur les tarifs, je souhaite rappeler ce que j'ai affirmé dans mon propos. Il y a des tarifs avantageux du côté des bus, mais il y en a aussi du côté des trains.

Vous ne citez que le tarif unique du voyageur occasionnel, mais je vous ai dit tout à l'heure qu'avec la carte Zou créée par le Conseil régional, les collégiens, lycéens, etc., prennent une carte annuelle à 15 €, les transports étant ensuite gratuits pour les trajets domicile – études. Les personnes qui ont la carte Zou peuvent bénéficier jusqu'à 90 % de réduction sur les tarifs. Nous ne sommes donc plus dans le tarif unique. Il faut quand même prendre en compte tout cela.

M. le Président.- La carte Zou concerne assez peu les salariés.

Mme GOURDON.- Bien sûr qu'elle concerne les salariés, comme tous les gens qui prennent le train à Cannes ou Grasse pour aller à Monaco, etc.

M. le Président.- Oui, mais pas pour 1,50 €.

Mme GOURDON.- C'est moins cher que 1,50 €, moins cher qu'1 €. Nous pouvons vous proposer de faire un jour une séance sur les tarifs avec la carte Zou. Peut-être serait-il intéressant que nous organisions, si vous le souhaitez et si cela n'a pas déjà été réalisé, une réunion de concertation ou de négociation entre l'instance départementale et l'instance régionale sur ce sujet. Qu'en pensez-vous M. le Président ?

M. le Président.- Cela fait cinq ans que nous la demandons.

Mme GOURDON.- Je l'entends dire de l'autre côté aussi. Nous allons essayer de servir de trait d'union.

M. le Président.- Nous avons écrit à M. VAUZELLE quasiment chaque année pour aller dans ce sens et avoir un billet unique au même prix. Je crois que ce serait bien plus simple que d'avoir un maquis tarifaire, ce qui fait d'ailleurs que nos trains express régionaux marchent très mal, comme vous le savez.

Mme GOURDON.- Une réunion de concertation ou de négociation serait intéressante.

M. le Président.- Je pense que les électeurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur donneront à M. VAUZELLE une carte Zou en 2015… Nous les y aiderons.

Puisque vous m'en offrez l'opportunité, je voudrais citer les chiffres à la réflexion de l'ensemble de nos collègues du Conseil général par rapport à l'aide de la Région pour le département des Alpes-Maritimes. Pour l'année 2012, tous secteurs confondus, nous avons bénéficié par habitant d'une aide de la Région de 97 € pour les Alpes-Maritimes, alors que cette aide s'élève à 145 € pour un habitant du département des Bouches-du-Rhône, et à 174 € pour un habitant du Vaucluse. Pour la Région, un habitant des Alpes-Maritimes vaut donc 50 % de moins qu'un habitant des Bouches-du-Rhône. Je précise que ces chiffres, sur la période 2007-2012, portent une subvention de 107 € par habitant en moyenne pour un habitant des Alpes-Maritimes, de 143 € en moyenne pour un habitant des Bouches-du-Rhône et de 158 € pour un habitant du Vaucluse.

Voilà je crois le signe des difficultés auxquelles nous sommes confrontés au quotidien par rapport à une région qui apporte si peu de considération à notre département. Puisque c'est vous qui avez ouvert ce débat, j'en profite pour apporter cet élément utile de réflexion à l'ensemble de nos collègues.

M. ALBIN.

M. ALBIN.- Je tiens tout d'abord à remercier et à féliciter la direction des transports pour la qualité du travail exécuté. C'est une direction qui est commune au Département et à la Métropole. J'ajouterai toutefois un bémol sur le fait qu'aujourd'hui, malgré les bienfaits que vous citiez sur la mutualisation des moyens, nous constatons une tendance à ce que l'intervention soit plus portée sur la Métropole qu'elle ne l'est sur les transports dans notre département.

Des évolutions sont nécessaires pour rendre plus performant et encore plus efficace le réseau TAM. Je pense qu'il serait bien, de ce point de vue, que nous ne prenions pas de retard. Cela permet notamment de conserver et d'améliorer l'attractivité de nos transports départementaux, tout comme cela avait été le cas, comme vous l'avez souligné, lorsque la tarification avait été portée à 1 €. Je vous rappelle que c'était la proposition que nous avions faite avec mes collègues du groupe communiste, afin de rendre la tarification beaucoup plus attractive. Le Président et la majorité départementale de l'époque, comme l'ensemble des conseillers généraux, avaient suivi dans cette voie en proposant 1 €.

Aujourd'hui, l'augmentation de 50 % du ticket à l'unité risque – même s'il y a la possibilité d'un achat de carnet à 10 €, il faut tout de même « avancer » 10 € – d'être de nature à contrarier un peu cet engouement qu'il y avait eu dans la fréquentation de notre réseau de transport TAM. De ce point de vue, des exemples et pratiques ont été mis en œuvre, notamment dans le Pays d'Aubagne où les transports sont devenus gratuits et où la fréquentation a plus que doublé en très peu de temps. Afin d'y parvenir, je sais que des évolutions législatives sont aussi nécessaires, puisque la collectivité départementale ne peut pas percevoir la taxe transport. C'est, me semble-t-il, une erreur que de persister dans ce sens.

Enfin, vous avez abordé le transport ferroviaire. J'entendais ce matin – cela a été annoncé hier - que le tout TGV allait être mis de côté, pour ne pas dire abandonné. Ce sont donc des investissements lourds qui ne se feront pas. Notre département est bien évidemment impacté par cette décision. A l'époque où l'UMP était en gestion de la nation, s'il n'y avait pas eu autant d'atermoiements dans la région PACA pour définir le trajet le mieux adapté et les dessertes du TGV, peut-être des engagements auraient-ils été pris et seraient aujourd'hui incontournables.

Ceci étant dit, je pense que l'entretien et le développement du réseau existant sont également une bonne chose. Ce sont, dans notre département, plus de 50 000 personnes qui utilisent quotidiennement les TER. Ce qui compte essentiellement pour les besoins de déplacement en matière ferroviaire, ce sont la fiabilité, la ponctualité et la sécurité en matière de transport. Voilà ce que je souhaitais souligner, tout en regrettant que la ligne à grande vitesse n'ait pu voir le jour ou n'ait pas été engagée avant.

M. le Président.- Merci M. ALBIN. Je prends note de vos remarques. Soyez assuré que nous portons le même intérêt à tout le réseau. Je n'ai pas trop compris votre position disant qu'il fallait prêter une attention prioritaire sur les lignes hors Métropole. La Métropole a désormais une compétence sur son territoire. Nous en avons une autre sur les lignes interurbaines. Nous les assumons pleinement, et nous travaillons à résorber les difficultés qui peuvent exister en termes de capacité, notamment sur la ligne 100 entre Nice, Monaco et Menton, ou sur la ligne 200 entre Nice et Sophia. Ce sont les deux lignes les plus fréquentées avec plusieurs millions de passagers par an. Sur le reste, nous y œuvrons. J'ai pris également note de vos satisfecit, et je les engrange bien volontiers.

Sur la LGV, j'en ai parlé dans mon propos liminaire. Je crois que le rapport sera publié cet après-midi. Nous sommes manifestement face à un scénario écrit d'avance. Il s'agit d'un scénario dangereux sur la LGV. Globalement, il affaiblit notre pays et son ambition en matière de structuration d'un grand réseau moderne de transport performant. C'est une grande ambition qui s'éteint. Quand on connaît l'intérêt qui s'est associé à l'arrivée de la grande vitesse dans certaines régions, c'est une erreur majeure, pas seulement pour nous mais aussi pour les territoires qui seront privés de la grande vitesse. C'est une vision frileuse, rétrograde, passéiste, sans souffle de l'aménagement du territoire national. C'est une erreur tragique.

Pour notre département, cela représente évidemment une injustice absolue. Je le redis, c'est une erreur tragique. On laisse la cinquième ville de France à l'écart de la grande vitesse. On ne soude pas le maillon manquant entre l'Italie, la France et l'Espagne en matière de grande vitesse. On le fait en plus avec un culot absolu qui, sincèrement, prend les habitants de notre département pour des idiots, en disant : on va commencer la ligne à grande vitesse vers la Côte d'Azur en réalisant une gare souterraine de deux milliards d'euros sous Marseille, alors que Marseille a déjà la LGV. Je l'affirme très clairement aujourd'hui. Que M. AYRAULT le sache d'ores et déjà, il n'y aura naturellement pas un euro pour financer la gare Saint-Charles en provenance des contribuables des Alpes-Maritimes. Si ce diagnostic devait être confirmé début juillet par le Premier Ministre, nous solliciterons le remboursement des 4,8 M€ d'études pour la LGV qu'il nous avait été demandé de payer.

Il faut que l'Etat assume sa parole. Vous parliez des précédents gouvernements. Bien sûr, il y a eu des difficultés, je les déplore, mais les précédents gouvernements avaient pris leur responsabilité. Ce projet était inscrit au schéma national des infrastructures de transport par le Premier Ministre. Nous avions engagé les études par RFF, et nous étions sur le point d'être quasiment au stade du lancement de la DUP. Nous avions donc avancé. Certes, pas suffisamment rapidement j'en conviens, mais le projet était bien parti.

Aujourd'hui, je le dis avec une colère sourde, mais une colère véritable, c'est insupportable et inacceptable. Pas un euro sur ce projet complètement falabraque ! On nous prend vraiment pour des idiots en nous annonçant que l'on commence la ligne à grande vitesse pour Nice avec la gare de Marseille. Ils veulent en plus nous faire payer l'aménagement d'une gare qui ne nous concerne en rien. Par ailleurs, je demanderai par toutes les voies de recours judiciaires le remboursement de ces études.

Comme c'est RFF qui finançait ces études, nous ne paierons pas d'autres dépenses que nous devons à RFF en contrepartie de ces études LGV qui nous ont été volées. Je l'affirme très clairement. C'est un abus de confiance de la part de l'Etat socialiste. C'est un mépris pour les habitants de notre département. On nous fait payer de mal penser, de mal voter.

Je crois que les habitants des Alpes-Maritimes s'en souviendront et je les appelle très vite à chasser ce gouvernement du pouvoir et de ses responsabilités, par les urnes aux municipales l'année prochaine et aux régionales en 2015. Un président de région qui ne sert à rien ! Où est M. VAUZELLE dans ce débat ? A quoi a-t-il servi ? Il est socialiste, et ils ne lui ont même pas parlé ! Ils ne l'ont même pas considéré ! Sa voix ne compte pour rien. Nous avons des représentants qui ne servent à rien dans un gouvernement qui fait des dégâts. C'est inacceptable, et j'appelle les électeurs à chasser des responsabilités tous ceux qui ne servent à rien et qui font du mal à notre région. Aux municipales l'année prochaine et aux cantonales en 2015, il ne faut plus qu'il y ait un élu socialiste. Tous ceux-là portent la responsabilité du mépris dont est victime notre département qui est accusé de mal penser. Dans trois ans et demi, ils ne sont plus là. Il faut se préparer. Les communistes ont quant à eux approuvé le tracé, donc s'il en reste quelques-uns, cela ne nous déplaira pas…

Le rapport n° 8, mis aux voix, est adopté à la majorité. Abstention du groupe communiste de MM. TUJAGUE et VICTOR. Mmes GIOANNI et GOURDON, et MM. ALBIN, ASSO, CIOTTI, COLOMAS, DELIA, GINESY, ICART, KANDEL, REVEL ne prennent pas part au vote.

9. TRANSPORT DES SCOLAIRES – EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION DEPARTEMENTALE DES AIDES INDIVIDUELLES

M. VELAY.- Ce rapport porte sur une modification de la réglementation pour le transport scolaire, ainsi que sur une réévaluation de l'indemnité de transport pour les élèves handicapés. Le but est également de favoriser les transports en commun pour les scolaires et les handicapés. Je précise que ce rapport a été adopté à l'unanimité en commission.

Le rapport n° 9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. PORT DEPARTEMENTAL DE CANNES – INTEGRATION DE LA DIGUE DU LARGE DANS LE CONTRAT DE CONCESSION – AVIS DE PRINCIPE

M. VELAY.- C'est aussi une régularisation. Il s'agit d'intégrer la digue du grand large dans le port de Cannes. C'est une obligation.

M. le Président.- Cela concerne un sujet important, cher à David LISNARD, qui permettra de réaliser cet indispensable confortement de la digue du large à Cannes. C'est un élément essentiel pour la sécurité de ce port départemental et qui sera pris en charge intégralement par notre concessionnaire dans le cadre d'une prolongation de la concession qui en sera la contrepartie. Le chantier est important : 18 M€ pour conforter le port de Cannes et son attractivité économique à laquelle nous sommes bien sûr attachés.

Le rapport n° 10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

11. POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE – AIDES AUX COLLECTIVITES

Dr REVEL.- Ce rapport est succinct. Nous en avons l'habitude. Il s'agit d'examiner les opérations d'un coût supérieur à 210 000 € qui doivent faire l'objet d'un avis de principe par l'assemblée départementale. Deux points particuliers concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la commune de Nice, mais très faible, ainsi que l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour la commune d'Entraunes. Il y a deux notes au rapporteur. Pour le projet du SIVOM de la Tinée, il faut transformer la grange d'Anna. L'autre projet est porté par la commune de Cannes pour l'implantation de 24 caméras de vidéo-protection, pour une subvention départementale de 19 303 €. Nous avons enfin une demande concernant un projet de travaux d'extension de l'école maternelle Dental de Gorbio, pour une subvention départementale de 132 982 €.

Il n'y a pas de problème particulier. Toutes les demandes ont pratiquement été satisfaites.

M. le Président.- M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Concernant la politique de solidarité territoriale, je vois une subvention au magnifique funiculaire de Grasse. Nous ne pouvons pas nous opposer à la totalité de la politique de solidarité territoriale. Je tiens tout de même à marquer le coup sur le funiculaire.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'utilité de ce caprice : un TCSP à 40 M€, qui a déjà à l'heure actuelle coûté 13 M€ en études et en acquisition de terrains, ce qui mènera l'ensemble à 53 M€ pour l'instant, pour une utilité domicile – travail à peu près nulle, ne me paraît pas vraiment être une priorité. J'ajoute à cela que la subvention de 8 M€ est un pur affichage. Vous allez dire que c'est la manifestation d'une solidarité. J'affirme que c'est un pur affichage, tout simplement parce que cette subvention ne pourra être donnée que lorsque les travaux se feront. Or nous sommes très loin des travaux, puisque nous n'avons même pas en vue l'enquête publique précédant la réalisation. De plus, un marché a été passé avec une entreprise sur un tracé qui n'est plus le bon. Sur le nouveau tracé secret, proposé par la commune de Grasse et par SILLAGES, nous attendons un avis de l'architecte des Bâtiments de France que nous n'avons pas.

Nous sommes donc face à un projet qui cumule les incohérences. D'autre part, il y a un certain nombre de rapports géologiques qui ont prouvé qu'un trajet souterrain était impossible compte tenu de la géologie locale. Nous avons donc choisi un tracé en viaduc. Comment se fait-il, alors qu'un tracé en tunnel est impossible, qu'il soit possible de réaliser un tracé en viaduc ? C'est totalement incohérent. A partir de là, je ne peux pas approuver et je dois le dire, ne serait-ce que pour être cohérent avec moi-même.

Nous voterons favorablement l'ensemble des dossiers, mais je tiens à exprimer mon opposition foncière, fondamentale et déterminée à l'exécution de ce projet qui n'est qu'un caprice destiné à en faire rêver quelques-uns et à en faire cauchemarder beaucoup.

M. le Président.- Vous faites un débat municipal qui préfigure sans doute ce qui va se passer dans quelques mois à Grasse. Nous nous bornons aujourd'hui à rendre un avis de principe sur un projet pour lequel nous avons déjà délibéré. Il ne nous appartient pas aujourd'hui de débattre de l'opportunité du choix réalisé par une collectivité qui demande notre aide. Vous avez signalé votre opposition à ce projet. Le maire de Grasse nous sollicite sur ce point. Je pense que ce n'est pas ici qu'il faut débattre de l'intérêt ou de l'opportunité du projet. L'opportunité, je l'approuve, elle est avérée, c'est un projet qui est utile. Quant aux modalités techniques, vous avez exprimé votre choix, je le respecte mais je ne le partage pas. Je vous propose d'adopter ce dossier et naturellement tous les autres qui figurent dans ce rapport excellemment présenté par notre collègue M. REVEL sur l'aide aux communes.

M. VINCIGUERRA.- J'approuve tous les autres, sauf celui-ci.

M. le Président.- C'est noté M. VINCIGUERRA. Je pense que vous le rappellerez dans d'autres lieux.

Je précise que M. CESARI ne prend pas part au vote sur le dossier relatif au centre hospitalier de Menton, et que MM. BLANCHI, MANFREDI et VEROLA ne prennent pas part au vote sur le dossier relatif à la maison de retraite publique de Lantosque.

Le rapport n° 11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. MM. BLANCHI, CESARI, MANFREDI et VEROLA ne prennent pas part au vote.

12. COMMUNICATION SUR LA PREPARATION DES FUTURS PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS 2014-2020

M. GINESY.- Il s'agit d'un rapport d'information à l'attention des conseillers généraux relatif à la préparation des futurs programmes européens et à la politique régionale européenne et transfrontalière 2014-2020. Cela concerne essentiellement une croissance intelligente, verte, durable et inclusive pour les programmes FEDER, FSE, FEADER et FEAMP. Ces programmes sont circonscrits sur une liste de onze objectifs thématiques largement centrés sur l'innovation, les technologies, la compétitivité et le développement durable.

Un groupe de travail dénommé « Task Force 06 » est constitué par le Département, les grandes intercommunalités, l'Université, l'EPA de la plaine du Var et la CCI. Il a été créé pour proposer une stratégie commune des acteurs des Alpes-Maritimes officiellement transmise à la préfecture de Région et au Conseil régional le 21 mai dernier. Dans le cadre de la concertation nationale sur la préparation des futurs programmes, le Département a également demandé un maintien du périmètre d'intervention du programme franco-italien Alcotra et l'extension de l'intervention du programme maritime aux Alpes-Maritimes.

Enfin, en termes de gestion de fonds attribués aux régions, celle-ci peut être donnée aux départements qui en feraient la demande, ce qui est plutôt une bonne nouvelle, concernant les actions du fonds social européen.

M. le Président.- M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Nous allons voter ce rapport. Nous votons régulièrement des demandes de subventions européennes. Nous n'avons jamais le bilan de ces demandes. Nous aimerions l'avoir et connaître les demandes qui ont été approuvées, celles qui ne l'ont pas été, etc.

M. le Président.- D'accord. C'est une remarque pertinente. Nous pourrions faire un état des lieux de l'utilisation et de la consommation des programmes européens.

L'assemblée départementale prend acte.

13. AMELIORATION DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES POUR LA PERIODE 2013-2018 – ACCORD CADRE, CONVENTIONS D'APPLICATION ET CONVENTION DE MANDAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU

M. LORENZI.- Dans le cadre de son dixième programme d'intervention, l'Agence de l'eau propose un partenariat étroit avec le Département pour les opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage départementale. Ce contrat de partenariat, pour la période 2013-2018, est porté à la connaissance de l'assemblée. Il prend la forme d'un contrat cadre accompagné de cinq conventions d'application portant respectivement sur :

- Convention A : le financement des opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale. Cette convention fixe le champ d'intervention et les modalités d'attribution et de versement des subventions demandées par le Département ;
- convention B : le financement du service d'assistance technique dans les domaines de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable ;
- convention C : le cofinancement des opérations concourant aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et la gestion des eaux engagées par les maîtres d'ouvrages locaux ;
- convention D : le cofinancement des opérations d'alimentation en eau potable et d'assainissement et la solidarité urbain-rural ;
- convention E : le mandat relatif à la gestion des aides attribuées par l'Agence de l'eau aux communes rurales.

Le dixième programme d'intervention de l'Agence de l'eau au travers de ses conventions C et D se caractérise par un recentrage des aides au bénéfice des opérations concourant au développement des économies d'eau. Les crédits du fonds de solidarité rurale permettront de financer les opérations d'alimentation en eau potable et d'assainissement non éligibles aux aides classiques de l'Agence, mais également d'abonder les aides classiques en vue du financement d'opérations portées par les communes rurales économiquement faibles.

De plus, l'Agence de l'eau serait susceptible d'accorder des avances remboursables à taux zéro aux communes ayant des difficultés financières pour la réalisation de leurs projets.

En conclusion il nous est proposé d'autoriser le Président à signer, au nom du Département, l'accord cadre pour la période 2013-2018 ainsi que les différentes conventions, et de prendre acte que les projets financés par l'Agence de l'eau dans le cadre de ce contrat peuvent bénéficier de subventions complémentaires du Département, calculées selon les dispositions du règlement départemental. Les opérations dont l'importance conduirait à un montant d'aide de l'Agence de l'eau supérieur à 150 000 € seront subventionnées hors contrat.

Le rapport n° 13, mis aux voix, est adopté à la majorité. Abstention du groupe communiste de MM. ALBIN, TUJAGUE et VICTOR.

14. RESSOURCES HUMAINES – DISPOSITIONS DIVERSES

Mme GIUDICELLI.- Nous vous présentons dans ce rapport un certain nombre de dispositions concernant la politique des ressources humaines : des mesures relatives à l'effectif, l'adaptation du régime indemnitaire pour de nouvelles fonctions, l'adoption de nouvelles dispositions en matière de remboursement des frais de déplacement pour formation, et enfin l'approbation de huit conventions ou avenants à des conventions. Comme le dossier est important, je ne vais pas le relire. Je suis sûre que tout le monde l'a lu. Ces mesures ont été examinées en CTP et ont reçu un avis favorable.

Il y a une note au rapporteur précisant que dans l'avenant à la convention de mise à disposition d'agents départementaux au bénéfice de la MDPH, il faut lire le 1er juillet 2013 pour ce qui concerne le directeur de la MDPH, et non le 1er octobre. De même, il est introduit dans le tableau figurant à l'article 2 une nouvelle ligne relative à la modification de la quotité de mise à disposition de Mme Mylène MARGUIN en qualité d'adjoint au directeur de la MDPH qui passe à 90 au lieu de 100 %.

Le rapport n° 14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. MM. ASSO, BLANCHI, CIOTTI, DAMIANI, GINESY, MANFREDI, THAON et VELAY ne prennent pas part au vote.

15. INFORMATION SUR L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS – EXERCICE 2012

Me BECK.- Ce rapport est un donné acte d'un état récapitulatif des marchés qui ont été passés en 2012, bien que cela ne soit plus une obligation depuis mars 2001.

L'assemblée départementale prend acte.

16. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES 2012

Me BECK.- Ce rapport est à la fois un bilan des mutations immobilières réalisées par le Département en 2012 qu'il faudra donc approuver, concernant notamment les acquisitions et les ventes, essentiellement les délaissés de voirie. Un point d'étape est également présenté sur la vente du CICA qui avait été autorisée par l'assemblée départementale en 2011 et par la commission permanente du 9 février 2012, pour un montant de 9 506 500 €, mais avec des conditions suspensives qui n'ont pas été réalisées. Depuis le 1er janvier 2013, la promesse est donc caduque. Il est envisagé de confier l'opération de réhabilitation et de vente à la société d'économie mixte Habitat 06, avec la participation et le concours de la Caisse des Dépôts et des Consignations. Lorsque l'opération sera bien arrêtée, elle sera soumise à la commission permanente qui devra en décider.

Le rapport n° 16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

17. INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2012

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit du rapport d'activités 2012 des services départementaux. C'est simplement une communication dont il nous faut prendre acte.

L'assemblée départementale prend acte.

M. le Président.- Merci beaucoup. Nous avons terminé l'examen de notre ordre du jour. Il nous reste à approuver le procès-verbal de la séance du 13 décembre dernier. Vous en avez tous pris connaissance. Y a-t-il des remarques ?

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie. Je vous propose de nous retrouver pour la commission permanente après le déjeuner, puis à 18 heures pour la cérémonie à l'occasion de laquelle nous exprimerons notre reconnaissance à Christian OLIVERES. Je veux également souhaiter bien-sûr la bienvenue, et formuler à son égard des vœux de succès et de réussite, à Franck ROBINE, qui devient notre nouveau Directeur Général des Services. Franck ROBINE qui est préfet, va désormais occuper cette responsabilité après une carrière brillante dans l'administration de la République, dans divers postes territoriaux dans l'administration préfectorale, en tant que secrétaire général aux affaires régionales de la région Alsace, en tant que directeur de cabinet du Ministre de la fonction publique, et en tant que chef de cabinet du précédent Premier Ministre pendant cinq ans. Merci à Franck ROBINE d'avoir choisi le département des Alpes-Maritimes. C'est aussi un signe de l'attractivité territoriale que j'évoquais précédemment pour notre territoire.

Je vous remercie.

La séance est levée à 12 heures 54.